Ile aux Moines

La Gazette



Pendant que vous dormiez...

Photo: Louis-Marie Tattevin

Gazelle municipale n° 31 - Juillel 2016 1€ au profit d'une association humanitaire



| SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES2 | ■ LA VIE DE L'ÎLE | 24 |
|----------------------------|---------------------|----|
| ÉDITO DU MAIRE3 | ET AILLEURS | 27 |
| LA VIE DE LA COMMUNE4 | CONSEILS MUNICIPAUX | 29 |
| LA VIE DES ASSOCIATIONS9 | ■ INFOS PRATIQUES | 42 |
| NOTE DATRIMOINE 20 | | |

MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines 02 97 26 32 61 Fax: 02 97 26 38 27

www.mairie-ileauxmoines.fr mairie@mairie-ileauxmoines.fr

Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi et 1 samedi sur 2 (semaines impaires) le matin de 9h00 à 12h00

Horaires supplémentaires

du 1er mai au 30 septembre de 15h00 à 17h00 mardi et jeudi du 1^{er} juillet au 31 août tous les samedis de 9h00 à 12h00

Permanences des conseillers municipaux :

1^{er} vendredi du mois de 10h00 à 11h30

DÉCHETS - TRI

Encombrants

(Rue du Dolmen) Lundi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 9h30 à 12h30 Samedi de 9h00 à 12h

Déchets verts (exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap) Pour le transport, possibilité de s'adresser aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

La commune rappelle :

- Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le container prévu.
- Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale

Comité de Rédaction : Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

Mise en pages : IOV, Céline Dupuis

Dépôt légal n°1475

NUMÉROS UTILES

| URGENCES | |
|---|----------------|
| Urgences européennes | 112 |
| SAMU | 15 |
| Pompiers | 18 |
| Police secours | 17 |
| Centre antipoison | 02 99 59 22 22 |
| Hôpital de Vannes | 02 97 01 41 41 |
| Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août) | 02 97 26 34 82 |

SERVICES

Office de Tourisme (1er avril au 30 septembre) 02 97 26 32 45 La Poste :

de 9h à 12h - du lundi au samedi - Toute l'année + de 14h à 16h30 du 18/07 au 14/08 (du lundi au jeudi)

EDF 09 70 83 33 33

mon compte sur serveur vocal (gratuit d'un poste fixe) **ERDF** (Information Incident Réseau) 09 72 67 50 56

ACCÈS / TRANSPORTS

| • | |
|-------------------------------------|----------------|
| Réseau Kicéo / Créabus www.kiceo.fr | 02 97 01 22 88 |
| Izenah Croisières | 02 97 26 31 45 |
| Bureau du Port de plaisance | 02 97 26 30 57 |
| Taxi Frédo | 06 45 27 64 52 |
| Taxi Christophe | 06 78 90 61 38 |

ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint Joseph 02 97 26 34 56 **Ticket Sports** 02 97 26 37 19 **Bibliothèque** 02 97 26 32 61

Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h

vendredi de 10h à 12h

+ lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1er juillet au 31 août

CULTE

Presbytère d'Arradon 02 97 44 03 72 Office dominical à 10h30

SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet 02 97 26 37 26 ADMR (aide à domicile) 02 97 57 10 42 Médecin - Dr Yves Taveau 02 97 26 37 45

9h30 à 11h30 sauf vendredi Sans rendez-vous: 16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi

Sur rendez-vous : après appel téléphonique

Infirmier - Régis Talhouarne 06 84 44 52 36 Kinésithérapeute - Yves le Godec 02 97 26 35 03

tous les jours sur RV

Pharmacie - Dr Gilbert Baron 02 97 26 31 49

9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires : ouvert samedi après-midi et dimanche matin

À sec ou à flot portant?

Au moment de l'écriture de ces lignes, la France est à sec. À sec de carburant, certes mais sans doute, tout autant, à sec d'enthousiasme. Notre pays ne manque pourtant pas de potentiels, d'initiatives, de réussites dans les secteurs économiques, associatifs, culturels.... sources d'esprit d'entreprise et d'épanouissement.

Pour échapper à cet environnement morose, la tentation peut être forte de se réfugier dans le « splendide isolement » de notre île! Indéniablement, la traversée nous menant de la « Grande Terre » au Lério est une invitation à une vie quelque peu différente, préservée dans bien de ses aspects, mais qui a aussi ses contraintes matérielles et ses nécessités de conjuguer les aspirations de toutes les catégories d'habitants.

Vivre sur l'île, c'est faire le choix d'entrer dans une communautérythmée par les événements heureux et tristes de la vie, par les occasions de convivialité, de fêtes dont ce numéro se fait l'écho. Cette communauté se construit par des relations sociales où les histoires personnelles, familiales, tribales (!) et l'aptitude à l'ouverture aux autres tentent de faire bon ménage !

Chaque saison est tirée à profit pour avancer nos projets. Ils visent tous à améliorer nos conditions de vie. Le reportage photo de nos travaux, donne une idée de leur ampleur et des dérangements qu'ils occasionnent. L'école du Rinville, partie essentielle de notre patrimoine communal, est sauvée pour quarante à cinquante ans ! Les enfants îlois et leurs camarades estivants vont bénéficier d'un cadre sécurisé pour les activités du centre de loisirs, pour l'accueil périscolaire. La commune disposera d'une salle supplémentaire pour continuer à encourager la vie associative... L'équipement ne demande qu'à vivre et à s'adapter aux besoins de ses utilisateurs.

Si chacun s'accorde à reconnaître à l'île un statut de site remarquable participant à sa notoriété, au choix de sa destination pour une excursion, un séjour, une résidence secondaire, une demeure permanente, notre territoire est fragile et tout résident, qu'il soit principal, secondaire ou de passage, doit en avoir conscience. Il ne s'agit pas de l'adoption de discours convenus, de grands principes enveloppés du langage qui sied à notre époque, d'édictions d'interdits (certes, nécessaires) mais de l'indispensable adoption de comportements individuels et collectifs responsables. Les « faut qu'on », les « Y'a qu'à » ne peuvent être entendus. La préservation de l'environnement repose sur des actions concrètes, quotidiennes et personnelles de tout un chacun.

Notre premier problème demeure celui de l'assainissement. Le raccordement au réseau collectif d'épuration ne peut être étendu car notre station du Prado a atteint ses limites. La partie souterraine îloise de notre raccordement à la future station d'épuration est terminée. Il reste à escompter une construction et une mise en service rapide du site de Bourgerel en Baden.

C'est la condition sine qua non à l'extension de notre réseau collectif. Pour autant, son coût et le caractère diffus



d'une partie de notre habitat nécessiteront le maintien de solutions individuelles. La préservation de la qualité des eaux a conduit le législateur à encadrer le traitement des effluents pompés en interdisant leur épandage. Dès aujourd'hui, cette pratique - sans doute séculaire - doit laisser place au dépôt de ces matières dans une usine de traitement sur le continent, multipliant ainsi le coût de l'opération et la rapproche de celui supporté par les utilisateurs de l'assainissement collectif. Nous n'avons pas le choix et afin de pallier le possible dysfonctionnement de stations individuelles, la mairie vient de faire l'acquisition d'un lieu de stockage intermédiaire de ces matières de vidange.

Le développement de la fibre, qui est une des composantes de la fixation de la population, est laborieux. Naturellement, nous avons privilégié son passage en souterrain, là où le câblage existait. Fallait-il réserver la connexion aux seuls privilégiés de certaines parties de l'île ? Nous ne le pensons pas et avons dû accepter la solution de l'aérien. Si l'effacement des réseaux demeure un objectif nous ne le réaliserons que pas à pas... à la vitesse des opportunités de travaux !

L'un et l'autre de ces problèmes illustrent la difficile recherche de l'équilibre entre l'homme et son environnement.

Parce que nous savons que l'activité humaine n'est pas sans conséquence sur la nature, c'est à nous d'être attentifs, précautionneux comme l'ont fait, avec bon sens, nos prédécesseurs.

Le dynamisme de notre commune, de ses habitants, leur capacité de mobilisation et d'entreprendre ensemble ont été dépeints dans le reportage tourné sur l'île en mai par Laura Corsi sous l'autorité de Louis Brigand, son professeur (à voir sur le site id-iles.fr). Il est témoin de vitalité et une belle illustration de l'espérance d'une mer montante! Oui, si nous le voulons, les flots continueront à être portants.

À l'Île-aux-Moines, le 30 mai 2016.

Le Maire, Philippe Le Bérigot

Les pompiers

Petit bilan de l'année 2015. Nous avons effectué 95 interventions dont 85 secours à personnes, 5 incendies, 3 accidents de la circulation et 2 opérations diverses. Une intervention de moins qu'en 2014. Cependant, même si les secours sont gratuits, il faut prendre conscience que certaines sorties pourraient être évitées...

Pour la bobologie, il serait préférable d'appeler le médecin, de même que nous ne sommes pas un taxi...

L'effectif du centre est de 11 y compris médecin et infirmier.

Nous recrutons toujours des volontaires.

La réserve de sécurité civile a été relancée, et nous espérons pouvoir compter sur elle, surtout en journée. Merci à eux.

Passez une bonne saison et portez-vous bien.

Nadia Joly, chef de centre



5 de nos 11 pompiers et 2 instructeurs vannetais.



Les volontaires de la réserve de sécurité civile.

a commune s'est honorée le 13 mai de la visite de Gilles Dufeigneux, président du CA du SDIS, du colonel Cyrille Berrod, directeur du SDIS 56 et de son État-Major. Cette visite était une prise de contact et un important moment d'échanges sur le projet de rénovation de la caserne, dont les plans ont été validés par la Communauté d'agglo à qui revient la charge de l'investissement.

Philippe Le Bérigot

EHPAD

Depuis le début de cette nouvelle année, une après-midi par mois est consacrée à réaliser des gaufres ou des crêpes avec les résidents. Ces après-midi permettent de passer un moment convivial et d'avoir de beaux moments d'échanges de rires et de souvenirs.

Dès que le soleil fait son apparition, une petite sortie sur la terrasse fait prendre le soleil pour le plus grand bonheur de tous

Tous les premiers mercredis de chaque mois, les résidents peuvent découvrir, pour certains, ou redécouvrir, pour d'autres, l'île en voiture. Ces sorties sont l'occasion pour

les Îlois d'échanger des anecdotes et des souvenirs sur leur enfance.

Comme chaque année, les enfants de l'école sont venus défiler pour le Carnaval et prendre un goûter avec les résidents.

Ces liens intergénérationnels génèrent de bons moments de convivialité et de rires.

Pendant les vacances de printemps, les enfants du centre de loisirs sont venus passer l'après-midi avec les résidents. Un goûter a été partagé tous ensemble après avoir participé au concours de dessin. De vrais artistes se trouvent parmi les enfants.

Les séances de Remue-méninges sont toujours d'actualité une à deux fois par semaine et toujours très appréciées des résidents. Ces ateliers leur permettent de favoriser leur attention, leur concentration et de développer leurs capacités cognitives.

Pour le plus grand plaisir des résidents, Loïc l'animateur sportif de l'association Siel Bleu intervient tous les vendredis. Travail des articulations en douceur, et bonne humeur assurée...

Patricia, l'animatrice EHPAD

Bilan Travaux hiver













l'île ne s'endort pas en dehors de la saison touristique. C'est le moment des travaux de septembre à juin. Cette année encore, les Îlois ont supporté avec beaucoup de patience de nombreux désordres pour l'amélioration de notre vie à tous :

- Rénovation de l'ancienne école publique
- Viabilisation de la $2^{\grave{\mathsf{e}}\mathsf{me}}$ tranche au Vieux Moulin
- Rénovation de la salle polyvalente
- Mise en place de la fibre
- Travaux d'assainissement et de voirie rue Yvon Cadet

Quelques photos pour illustrer.... Joël Bouf











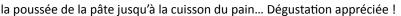
Médiathèque

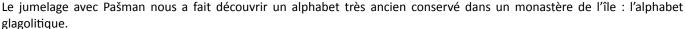




Tout au long de l'année scolaire, une fois par mois, les élèves prennent le chemin de la bibliothèque pour emprunter auprès de Céline un nouveau livre ; ils sont également très heureux de présenter celui qu'ils viennent de lire : « échange animé !! » au cours duquel il ne faut surtout pas dévoiler l'intrigue ou fin de l'histoire pour le lecteur suivant.....

Dans le cadre des TAP (Temps activités Périscolaires) Les séances d'animation ont débuté par des recherches sur l'alimentation et la fabrication du pain : de la farine à partir de grains de blé écrasés dans un vieux moulin à café (enlèvement du son), au pétrissage avec sel, eau, levure, à





L'idée de s'essayer à la calligraphie s'est imposée d'autant que les Archives Départementales proposaient une découverte dans ce domaine et mettaient à disposition de l'école tout le matériel nécessaire : des reproductions d'actes d'époque en écriture « caroline », des calames, plumes, papyrus, parchemin, vélin ; des outils : encre et porte-plume, buvards ; des jeux : quizz, puzzles...

Chacun a pu s'exercer à l'écriture caroline. Pas évident d'écrire à l'encre avec le porte-plume à réservoir!

Pour réaliser un parchemin « à l'ancienne », chaque enfant a choisi un titre de noblesse, l'a décoré à la façon des enluminures et y a apposé son cachet de cire.

Toutes ces découvertes nous ont conduits à Apollinaire et ses calligrammes.

La concentration et le silence traduisaient bien l'intérêt et le plaisir vécus par les enfants. Leurs réalisations sont pleines de créativité et d'imagination!

Marité Le Bodo et Annie Pressard





Accueil de loisirs« Ticket- sports » 2016

L'été est bientôt de retour... Que le temps passe vite! Je suis persuadée que le soleil sera au rendez-vous et que cette saison se passera au mieux.

Petit rappel pour ceux qui ne le savent pas encore, le centre de loisirs de l'Île-aux-Moines est ouvert à tous les enfants (îlois ou non) à partir de 4 ans. Ces derniers peuvent s'inscrire à la ½ journée ou à la journée. L'accueil se fait dorénavant salle du Rinville (ancienne école publique) où des travaux ont été réalisés pour réhabiliter ce bâtiment et y placer entre autres le centre de loisirs. Il est ouvert du lundi au vendredi, et le personnel encadrant est toujours soit diplômé, soit en formation.

Ainsi, dans ce nouvel espace disposant d'une grande cour fermée, nous vous proposons cet été encore des stages de voile (Optimist, catamaran ou

planche à voile), peinture, foot, équitation, danse, tennis, surf, et bien d'autres surprises.

Les activités à la ½ journée seront par exemple consacrées aux grands jeux, à la peinture, parties de pêche à pied, sorties à la patinoire, à la piscine, etc...

Mais revenons sur l'année 2016 qui a débuté timidement pour ce qui est de la fréquentation. Le calendrier scolaire ne



nous est pas favorable puisque nous n'avons aucune semaine de vacances commune avec la région parisienne notamment, d'où un déclin au niveau des participants.

Mais soyez en sûrs, cette année encore nous vous proposerons des activités encore plus variées tout en étant éducatives, ludiques et qui sans aucun doute, feront la joie de tous, ceci dans un environnement optimisé.

Merci à tous les parents qui nous ont accompagnés dans nos sorties et qui sont prêts à le refaire!

Merci enfin aux élus de nous soutenir, de nous faire confiance et de nous donner les moyens de réussir dans notre mission éducative.

Les enfants sont l'avenir de l'île... qu'ils soient de l'île ou résidents secondaires ; notre mission n'a pas de barrières... sachez-le, pour le bonheur de tous.

Bon été à vous !... Au plaisir de vous voir encore plus nombreux dans notre nouveau centre, salle du Rinville ...

Anne-Cécile Joubaud, directrice du Centre de Loisirs



Visite de la caserne des pompiers de Vannes.

Sur les terrains du Conservatoire...

Durant l'hiver, l'entretien des boisements s'est poursuivi notamment sur les alignements de cyprès de la pointe de Brannec. La végétation a été rabaissée dans divers endroits du sentier côtier sur Penhap afin que chacun puisse profiter du paysage du Golfe.

Ce type d'intervention va se poursuivre partout où cela sera jugé nécessaire. Enfin, des travaux ont eu lieu dans le bois de Kerbozec afin de limiter l'érosion du sol due à l'éparpillement des promeneurs et à la fragilité du substrat. Ainsi, l'assise du cheminement principal a été confortée par l'implantation de rondins de bois et l'étalement d'une couche de copeau.

Julien Leperlier







Chemin dans le bois de Kerbozec.

Permis de construire

| N° dossier | Nom | Projet | Adresse Terrain | Décision |
|-------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|
| 15Y0009 | ROY Gwenaëlle | Nouvelle construction | Vieux Moulin | Acc. le 25/11/2015 |
| 15Y0010 | HULAK Nathalie | Extension + abri vélos | Le Trec'h | Acc. le 19/11/2015 |
| 15Y0012 | MARION Daniel | Atelier artisanal | Zone artisanale | Acc. le 18/01/2016 |
| 15Y0002-M01 | GUIRAGOSSIAN Morgane | Changement souche enduite | Vieux Moulin | Acc. le 27/11/2015 |
| 15Y0013 | BRUNET Édouard | Nouvelle construction | L'Éternité | Acc. le 22/12/2015 |
| 15Y0014 | VANDENBOSSCHE Jacques | Extension | Croix Kerno | Acc. le 27/11/2015 |
| 15Y0015 | ROUSSEAU Danielle | Extension | Rue des Escaliers | Acc. le 05/01/2016 |
| 15Y0016 | Voile d'Or | Réfection toiture | Vieux Moulin | Acc. le 26/01/2016 |
| 11Y0001-M02 | Commune de l'Île aux Moines | Changement d'ouverture | Rue du Dolmen | Acc. le 18/02/2016 |
| 15Y0017 | LE JOLIFF Evelyne | Extension | Port-Miquel | Acc. le 11/03/2016 |
| 13Y0021-M03 | BERGERET Patrick | Modification mur | Rue de la Forge | Acc. le 23/02/2016 |
| 15Y0021-M03 | BRUNET Édouard | Ajout fenêtres | L'Éternité | Acc. le 07/04/2016 |
| 16Y0001 | LE MARHADOUR Vincent | Maison individuelle | Rue du Petit Pont | Acc. le 10/05/2016 |

Déclaration préalable

| N° dossier | Nom | Projet | Adresse Terrain | Décision |
|------------|--------------------|------------------------------------|-------------------|--------------------|
| 15Y0016 | BURNEL Yann | Ouvertures + clôture | Kerno | Acc. le 17/12/2015 |
| 15Y0017 | MINVIELLE Arnaud | Modification + création ouvertures | Beg Moussir | Acc. le 07/12/2015 |
| 15Y0020 | LEVET Fabrice | Abri de jardin | Kerscot | Acc. le 24/12/2015 |
| 15Y0021 | BOHEC Yves-Marie | Création ouvertures + ravalement | Rue de la Mairie | Acc. le 09/02/2016 |
| 15Y0022 | OUTTIER Marc | Abri de jardin | Rue du Naudeux | Acc. le 05/01/2016 |
| 15Y0023 | BOUTET Thierry | Déplacement clôture | Bas Kergonan | Acc. le 21/01/2016 |
| 15Y0024 | GUERET Jérôme | Extension | Kerno | Acc. le 24/03/2016 |
| 15Y0026 | LE TROCQUER Michel | Avri voiture | Rue de la Mairie | Acc. le 16/03/2016 |
| 15Y0027 | GUERET Isabelle | Portillon + muret séparation | Kerno | Acc. le 11/02/2016 |
| 15Y0028 | SCI Lou Paradou | Rehaussement toiture | Locmiquel | Acc. le 31/03/2016 |
| 15Y0029 | FAISY Fabien | Extension abri de jardin | Brouëlic | Acc. le 23/02/2016 |
| 16Y0001 | DOUTRIAUX Antoine | Modification ouvertures | Brouël | Acc. le 25/02/2016 |
| 16Y0002 | DANET Monique | Division en vue de construire | Rue Benoni Praud | Acc. le 08/03/2016 |
| 16Y0003 | REBOUL Claude | Mur de soutènement | Beg Moussir | Acc. le 29/03/2016 |
| 16Y0005 | PATTI Jean | Division en vue de construire | Rue du Petit Pont | Acc. le 19/04/2016 |
| 16Y0007 | CORNO Yann | Réfection portail | Rue du Prado | Acc. le 29/04/2016 |



Association Communale de Chasse Agréée de l'Île-aux-Moines

es chasseurs entretiennent les terrains

Les 24 et 30 avril, le bureau de L' ACCA de l'Île aux-Moines a organisé une opération d'entretien des parcelles situées au Salzen et à Penhap.

Des membres de l'association, aidés de quelques non chasseurs ont débroussaillé les terrains, ce qui facilite l'alimentation de la faune sauvage et limite l'extension de plantes invasives présentes sur Penhap, et dont certaines peuvent être dangereuses, voire mortelles pour l'homme (Datura Stramonium L. 1753).

Le 9 avril 2016, l'ACCA a élu son nouveau bureau. Guy Oliéro préside aux destinées de l'association, assisté de Ludovic Le Mauff, Olivier Sachs est reconduit dans



les fonctions de trésorier et Hervé Créquer prend le poste de secrétaire. À cette occasion, Guy Bonnefous, président de la fédération du Morbihan, a remis à Patrick Riguidel, ancien président de l'ACCA de l'Île-aux-Moines la médaille de la fédération en récompense des nombreuses années passées au service de la chasse.

Le bureau de l'ACCA



Les Pensionnés et Veuves de la Marine Marchande et de la Pêche

Bonjour à tous!
Vous avez constaté vous-mêmes que nos retraites ont

si peu que c'était pratiquement invisible... 0,01% au mois de novembre dernier. De qui se moque-t-on? Sûrement des petites retraites. Au sein de la Commission des Affaires Sociales, la préoccupation principale est de réussir à les faire augmenter. Cette année 2016 nous avons réussi à obtenir au moins deux revendications :

- Le 4 février 2016, par décret paru au Journal Officiel. Il ouvre aux marins bénéficiaires d'une pension de retraite anticipée reconnus atteints d'une maladie professionnelle à évolution lente, dont la liste est fixée par arrêté interministériel, le droit de choisir entre pension de retraite anticipée et pension d'invalidité pour maladie professionnelle.
- Pour les anciens d'A.F.N., le décret est en route, supprimant la date de mise en retraite en 1999, mais pas d'effet rétroactif, simplement à la date de demande pour ceux titulaires de la carte du combattant. Pour ceux qui sont décédés, je n'ai pas encore de précisions en ce qui concerne les veuves de combattants. N'oublions pas que nous sommes en période pré-électorale et que nous obtiendrons, peut-être, certaines satisfactions si cela ne coûte pas trop cher !!

Le 17 janvier, à la salle annexe de la mairie, notre réunion habituelle pour la galette des Rois avec encaissement de nos cotisations annuelles. Bonne ambiance mais cette année pas de mimosa sur les tables, il avait trop d'avance...

Le 14 février, départ pour Languidic pour un bon petit groupe de pensionnés îlois. Nous avons rejoint près de 400 pensionnés morbihannais. Bonne journée, très bon repas, bon orchestre.

Le 23 février, à l'ENIM de Lorient, réunion de la Commission des Affaires Sociales, où, nous avons préparé le schéma des motions que nous présenterons au Congrès d'Hendaye-Irun en septembre.

Le 11 mars, réunion du Bureau départemental à Étel : pour les victimes de l'amiante, abonnement à l'ADDEVA. Pour des dossiers en cours, en appel, des experts ont diagnostiqué une autre maladie, la Pachypleurite, dont les symptômes sont similaires à ceux du cancer de l'amiante, ce qui permet de ne pas indemniser!

Le 18 mars, Conseil d'Administration départemental à Ste Anne d'Auray.

En mars également, Comité de Bretagne à Carhaix. Nous y avons débattu de l'avenir de la Fédération qui voit ses effectifs diminuer : en cause les décès et comme il y a moins de marins en France = moins de retraités.

Le 7 mai, au Palais des Arts, A.G. Départementale. Il n'y avait que 180 pensionnés présents, la date était mal choisie, en plein pont de l'Ascension, un samedi et pas de car pour y aller.

Le 21 septembre prochain, le congrès National aura lieu à Hendaye-Irun avec la participation des marins espagnols et une très bonne organisation du Président du Pays Basque : Bernard Giland.

Passez tous un bon été. Amicalement et à bientôt,

Michèle Beven et le Bureau





Easylang

Cette année nous avons un peu modifié le rythme de nos activités. Nous continuons à nous retrouver une fois par semaine mais nous alternons entre deux styles de séances. Une semaine sur deux c'est Bernard Tattevin qui anime la réunion.

Il nous fait faire des exercices de gymnastique et de réveil linguistiques! Nos oreilles apprennent à démasquer le vrai mot qui se cache derrière les multiples accents. Bernard ravive en nous le vocabulaire de base, tout en nous faisant découvrir que les concepts ne s'organisent pas toujours de la même manière d'une langue à l'autre. Malgré nos différences de niveaux, chacun trouve à progresser.

Pour les autres séances l'animation est faite, à tour de rôle, par les membres de l'association. Il s'agit essentiellement de trouver un prétexte pour déclencher une conversation. Chacun doit alors puiser dans ses capacités et faire face aux imprévus surgissant dans toute conversation spontanée. Une fois vaincue l'appréhension de départ, on est surpris par la variété de l'information qu'on arrive à transmettre. Les prétextes à conversation sont des plus variés. Par exemple Guy nous a fait débattre de l'avenir de l'Europe dans la perspective du «brexit». Galou nous a entraînés sur le terrain de la chanson populaire anglaise et a même réussi à nous faire chanter du



David Bowie et la chanson «Yesterday» des Beatles. Une autre fois nous avons débattu du devenir de l'église de l'Île-aux-Moines après la terrible tempête de 2050, c'est le projet de la Congrégation des adorateurs de la pleine lune, vaillamment défendu par Anne qui a eu la préférence de la Commission spéciale! Sur la photo ci-dessous, nous sommes en train de fabriquer, sous l'impulsion d'Annie, une traduction résumée du panneau de présentation du cromlec'h de Kergonan. Bonne occasion pour ajouter l'utile à l'amusement!

Le fait que nous soyons peu nombreux donne à chacun un temps d'expression confortable, il nous permet aussi de garder la porte ouverte à de nouveaux adhérents.

> Contacts : André Lauer 02 97 26 38 44 ou Annie Mouchot 02 97 26 33 52

Le Club des Sages

Nous avons profité du passage à Vannes le 30 mars 2016 du spectacle de la « Fête de la Saint-Patrick et de la Bretagne » pour faire une virée nocturne, la première depuis très longtemps. Avec le bagad de Lann-Bihoué, les cercles de Gourin et Vannes, Alan Stivell et les danseurs irlandais Celtic Dances, le programme était alléchant. Malgré le retour tardif, les participants n'ont pas regretté leur sortie. Actuellement, nous nous activons pour créer des objets originaux pour la vente de cet été les 23 et 24 juillet dans la salle annexe de la mairie. Nous pouvons toujours envisager la création de projets personnalisés. Grand merci à tous les membres qui participent à cet événement.

Bonnes vacances d'été à toutes et tous,

La Présidente, Annick Soulat

Korollerien Izenah

Notre première représentation 2016 s'est effectuée à l'occasion de la fête du Camellia et du baptême du Camellia « Izenah », dans la salle du Conseil à la Mairie du fait d'une météo capricieuse pour ce week-end de Pâques ce 26 mars. Madame Geneviève Asse en est la marraine, et notre groupe a l'honneur d'être le parrain de ce magnifique spécimen.

Notre prochain rendez-vous : le dimanche 24 juillet, nous danserons dans le cadre de la Fête de la Mer à la Pointe du Trec'h comme de coutume!

Enfin nous préparons dès à présent notre traditionnel spectacle de fin d'année fixé au 26 novembre à la Salle polyvalente. Bon été à tous,

Catherine Le Roux, Secrétaire



Diorren

'association Diorren reprend à partir du 19 novembre (et jusqu'au 19 Février), l'opération « Un hiver à l'Île-aux-Moines », en proposant plusieurs diaporamas sur différentes régions du monde.

La première séance du 19 novembre concernera les sinagots, avec la présence d'un des membres des « Amis du Sinagot » association qui s'est fixé pour objectifs de conserver la mémoire et de transmettre au plus grand nombre la passion de ces bateaux et des traditions qui y sont attachées. Cette association possède et fait vivre trois sinagots : Les Trois Frères, le Joli Vent et le Mab er Guip.

« Les Trois Frères » fut utilisé notamment pour la pêche dans le golfe du Morbihan et en baie de Quiberon.

Le « Joli Vent » représente quant à lui un bateau «charnière» entre les bateaux de travail et les bateaux de plaisance.

Enfin le « Mab er Guip », réplique du « Vainqueur des Jaloux », fut construit par le Chantier du Guip et mis à l'eau en 1985.

Nous évoquerons également au cours de cette séance le « Crialeïs » basé à l'Île-aux-Moines et réplique du « Jouet des Flots », ainsi que le « Jean et Jeanne » réalisé en 1990 par le Chantier du Guip et propriété de la Mairie de Séné.

Le 19 décembre nous partirons vers l'Australie, terre de légendes, offrant de superbes paysages, une culture singulière, une faune et une flore d'une grande diversité. Nous découvrirons les richesses de ce véritable continent, situé à l'autre bout du monde, en voyageant de la grande barrière



de corail et du parc national de Kakadu, au nord, à l'île de Kangaroo, au sud, en passant par le site d'Uluru, vénéré des Aborigènes, avec son incroyable rocher rouge situé en plein désert.

Une grande majorité de la faune et de la flore australiennes correspond à des espèces endémiques en général très anciennes.

Les espèces animales les plus connues sont le koala, le kangourou, l'émeu et le dingo.

De nombreux parcs nationaux ont été créés pour protéger et préserver ces écosystèmes uniques, et 16 sites inscrits au patrimoine mondial.

Le Bureau

Bourus A.M.P.P

Lucien Gourong

e 22 avril, nous avons eu le grand plaisir de recevoir le conteur Lucien Gourong. Homme de contact, il a souvent été programmé dans de nombreux festivals à travers la France et même le monde :

Suisse, Canada, les pays francophones...

Nous avons ri de grand coeur à ses histoires

groisillonnes. Cela fait du bien à notre époque pas toujours très gaie. C'est un amoureux des mots, conteur passionné d'un monde empli de merveilleux, de facéties où se mélangent tragédies et drôleries.

Nous étions une bonne cinquantaine à avoir apprécié sa verve, sa bonne humeur (une cinquantaine car la salle annexe n'est pas extensible...). Merci à Maurice et Lénaïck de l'avoir convaincu de revenir nous voir sur l'île. Nous l'avions déjà reçu, il y a quelques années, au Cap Horn, devant un feu de bois et cette soirée est restée un de nos meilleurs souvenirs.



La prochaine fois, nous pourrons le recevoir dans une plus grande salle où il sera possible d'être plus nombreux.

Couleurs de Bretagne

Bourus, depuis de nombreuses années accueille Couleurs de Bretagne qui valorise le Patrimoine breton. Le samedi 7 mai, plus de 40 peintres amateurs sont venus sur notre île exercer leur talent en réalisant une oeuvre entière en quelques

heures. Oeuvre valorisant notre patrimoine. Deux jeunes Îlois, entre autres, ont été récompensés : Prune Névo et Élouan Pastout. Les quinze meilleures oeuvres sont exposées à la mairie jusqu'à fin septembre. À la fin octobre, le 29, elles retrouveront les autres oeuvres primées à travers la Bretagne. Nous remercions Michèle, Chantal, Alain, Christian pour leur bon coup de main.

Bon été à tous,

Le Bureau



Association des Parents d'Elèves de l'école St-Joseph

L'APEL participe financièrement aux activités des enfants, Lout au long de l'année.

<u>L'école</u>: L'année scolaire s'est poursuivie avec un effectif de 26 élèves, 11 enfants en maternelle dans la classe de Myriam de Béarn et 15 enfants à partir du CP dans la classe de Bénédicte Chatel. Laura et Nicolas sont rentrés au Canada fin décembre, et nous avons accueilli en début d'année Lohann en petite section.

Les sorties:

- Sortie cinéma: En décembre, les enfants sont allés au cinéma Atlantic ciné à Vannes assister à une projection du « Voyage D'Arlo ».
- Une journée dans la forêt de Brocéliande pour l'ensemble de l'école en octobre.
- Séjour à Monteneuf : Dans le cadre de leur travail sur les contes et légendes, les élèves de la classe de Bénédicte accompagnés de quelques enfants de la classe de Myriam, sont partis du lundi 29 février au 02 mars au centre des Landes à Monteneuf. Au programme, 3 jours dans la forêt, entre humus et cime des arbres. Jeu de piste, veillée contée, promenades et fabrication de Korrigans en argile. Des Korrigans gâtés, les enfants leur ayant fabriqué des objets avec les ressources de la nature : cabanes en branches, bateaux en écorce et feuilles, cerfvolant, luges, skis, parc de jeu,... Tout le monde est rentré ravi. Pour plus de détails, nous vous invitons à vous connecter sur le site de l'école. où vous retrouverez des articles des enfants sur le sujet.
- **Sortie à Branféré :** Prévue courant juin au parc animalier de Branféré avec un accompagnateur. Toute l'école y participera.

Les activités de l'APEL pendant cette année scolaire :

- Marché de Noël en décembre
- Réalisation et vente de cartes de voeux. Les cartes ont eu beaucoup de succès ! ... il en reste quelques-unes ... n'hésitez pas à nous solliciter !
- Bric à Brac en avril Organisation du repas de fin d'année et spectacle musical des enfants, en juin

<u>Le site de l'école :</u> https://ecoleiam56.wordpress.com : Le contenu est principalement alimenté par des textes des enfants de l'école, des photos et quelques news de l'APEL... Tous les membres de l'APEL vous souhaitent un très bon été.

L'APEL de l'école St Joseph



Association de Gymnastique Féminine



C'est avec une trentaine d'adhérentes, dont certaines nous rejoignent encore à ce jour, que nous allons terminer notre année sportive qui s'est déroulée au rythme de trois séances hebdomadaires, d'une heure chacune. Bienvenue à toutes ces nouvelles participantes.

Une assemblée générale du comité départemental s'est déroulée à Mauron, le samedi 6 février 2016, suivi d'un repas dansant, tout cela dans une ambiance très sympathique.

À toutes, je vous souhaite de bonnes vacances estivales.

La présidente, Annie Nouvellon

Kin-ball Club Îlois

Les Requins au top du kin-ball junior!

e kin-ball continue son évolution sur l'île et le club compte actuellement 19 jeunes entre 7 et 16 ans. Des jeunes talents qui sont au top du niveau national (1^{er} ou 2^{ème} à chaque tournoi dans les 2 catégories).

Les Requins Bouledogues (- de 13 ans) sont les leaders confortables du championnat avec 20 points d'avance sur l'équipe de Baden (résultats du dernier tournoi de Rennes





du 21 mai non connu à l'heure de l'écriture de l'article) et devraient, sauf accident, remporter le 1^{er} titre de champions de France de leur catégorie.

En + de 13 ans, Les Requins Blancs sont 2ème, derrière les Tigres Blancs de Campbon, mais ils ont un petit espoir de revenir à la 1ère place en gagnant le dernier Open de Rennes.

Des tournois internationaux juniors commencent à voir le jour et le club espère pouvoir envoyer une équipe prochainement à l'un d'entre eux pour que les jeunes continuent à progresser et permettre des rencontres conviviales et multinationales autour du gros ballon.

Le président, Armand Plessis

Association Sportive Îloise

a saison sportive a redémarré en septembre 2015. Le badminton cette année est suivi par un groupe de 5 enfants. Peu d'inscrits mais quel bonheur pour un entraîneur d'avoir des élèves qui écoutent et suivent les conseils techniques et ne perturbent pas le cours comme les années précédentes. Une dizaine d'adolescents s'est inscrite aux cours de cardio et de musculation justifiant l'achat de matériel. Le nombre d'inscrits dépasse la vingtaine d'adhérents. La fréquentation à la salle de gym est quasiment journalière et des créneaux horaires ont dû être aménagés afin que chacun et chacune

puissent bénéficier du matériel mis à disposition.

Cet été, pour la troisième année consécutive, le tournoi de badminton aura lieu le mardi à partir de 17H00 les 12, 19 et 26 juillet, les 2, 9, 16 et 23 août.

Une initiation au self défense (Francombat) sera également reconduite le mercredi à 17H00 les 13, 20 et 27 juillet et les 3, 10 et 17 août 2016.

Le créneau du jeudi de 18H00 à 20H00 sera maintenu au profit des adhérents de la section tennis.

Le 24 septembre, un événement exceptionnel se déroulera

sur l'île, « Izenah Xtrem » un Mud Day édulcoré (parcours d'obstacles) car notre site est classé et certains obstacles ne pourront être construits. Les organisateurs attendent environ 3000 participants. Je souhaiterais que les jeunes de l'île me rejoignent afin d'aider les organisateurs à construire les obstacles et pourquoi pas faire le parcours ensemble (inscription gratuite pour une journée de bénévolat). Je vous souhaite d'excellentes vacances. N'oubliez pas, faites du sport. C'est bon pour le moral et pour la santé.



Le Président, Pascal Mouchot

Association Nautique de l'Île-aux-Moines

Amis de la voile et des régates, bonjour, quelques nouvelles de votre Club :

Après les premières régates du Bois d'Amour en mai et du Goret en juin, l'ANIM est prête pour sa saison estivale :

- Samedi 16 juillet : Trophée Izenah, rendez-vous à 10H30 sur le port de l'Île-aux-Moines. Nous avons déplacé le Trophée Izenah afin qu'il coïncide avec l'arrivée dans le Golfe du Tour de France à la voile.

Nous animerons aussi le port par un ballet de Guépard sur la vasière du Lério en fin d'après-midi.

- 13, 14 et 15 août : Festival de la Voile
- 727 SailBags (dont Festival Jeunes le
13 août). Le Festival renoue avec une fanfare, celle de la Faculté de médecine de Rennes la Gang-Rennes, dont les
20 fanfarons animeront le port, le

bourg, les eaux du Golfe. Avoir une fanfare sur l'île c'est top ! Par contre je suis à la recherche d'hébergements pour ses membres les 13, 14 et 15 août.

Merci de bien vouloir me contacter en me précisant rapidement vos possibilités pour loger un ou 2 fanfarons (arrivée après-midi du samedi 13 août, départ lundi 15 août en fin d'après-midi. L'ANIM se charge de les accueillir et de les restaurer) et merci de vous intégrer ainsi dans notre équipe en participant à l'organisation.

- **Samedi 27 août :** Chiloux's Cup, rendez-vous à 10H30 sur le port d'Arradon
- 10 et 11 septembre : Trophée Gilles GAHINET : rendez-vous à 13H30 sur le port de Larmor-Baden

<u>Guépard</u>: le Guépard défi d'ados a navigué gracieusement en 2015 grâce à nos adhérents qui en ont fait la demande. C'est une belle opération pour ce Guépard associatif, qui peut être mis à disposition d'un membre de l'association pour peu qu'il soit un skipper confirmé sur ce support et qu'il nous donne un



coup de main pour sa remise en état et son entretien.

Championnat Guépard: L'ANIM a en charge, à travers Yves Mergault et Marc Burban, d'animer la classe Guépard et d'organiser son championnat annuel. Jean Michel et Carole Pilon, Samuel Briel, Hélène Robert-Bancharelle, Daniel et Martine Marion, en assurent l'organisation sur l'eau.

La même équipe est déjà prête pour 2016, et nous animerons de mai à septembre la flottille des bateaux traditionnels de régate, qui fera d'ailleurs souvent escale à l'Île-aux-Moines:

En 2016, nous organisons 9 des 13 journées de régates du championnat Guépard afin d'encourager les 40 propriétaires de Guépard licenciés à l'ANIM en 2015. Nous continuerons à animer cette classe comme nous l'avons

fait depuis l'origine de l'ANIM.

Nous saluons ici l'aide financière de la Communauté d'agglo de Vannes pour nos efforts de développement de cette classe dans les ports du pays de Vannes, tout comme le Conseil Départemental du Morbihan qui soutiennent, avec la Municipalité de l'Île-aux-Moines, le Festival de la voile.

L'ANIM est affiliée à la FFV, pour la quatrième fois elle dépasse le cap des 100 licenciés annuels : 109 en 2011, 104 en 2012, 100 en 2014, 114 membres licenciés en 2015 parmi ses 167 adhérents et licenciés.

Si vous ne l'avez déjà fait, pensez à vous licencier à l'ANIM pour améliorer la représentation de notre club auprès de nos instances départementales et régionales.

Que vous soyez participants, bénévoles ou amoureux des voiles multicolores autour de l'Île-aux-Moines, merci de votre soutien

Marc BURBAN, Président de l'ANIM Contact anim56780@orange.fr



Podium Festival Jeunes 2015.

Association pour un Sinago Îlois

En ce début de printemps, nous vous communiquons l'essentiel des fêtes auxquelles participera votre bateau.

Pour être prêt à assurer ce programme, le bateau sera caréné aux environs du 18 mai (selon la météo).

Les dates 2016 :

- Le 7 mai : fête du carénage au Logeo.
- Le 14 mai : fête des 2 cales à Noyalo.
- Le 28 mai : inauguration de la base nautique de Kerdelan.
- Le 11 Juin : fête du Parc Naturel Régional à Ilur.
- Du 13 juillet au 22 : le rassemblement de Brest 2016.
- Le 24 juillet : fête de la mer à l'Île-aux-Moines.
- Les 30 et 31 juillet : fête des Voiles Rouges à Port Anna.
- Le 8 septembre : rassemblement des bateaux traditionnels à llur.
- Les 22 et 23 octobre : « La Bogue d'Or » à Redon.

Tannage des voiles.

Le 4 juin nous procéderons au tannage des voiles. Le tannage lui-même aura lieu à partir de 14h sur la cale du Petit Pont. Dans la matinée nous aurons procédé à la préparation de la fameuse « teinture » rouge.

La cotisation

Pour 2016, le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 25 € pour les adultes et à 10 € pour les enfants jusqu'à 10 ans. Vous pouvez régler votre cotisation par chèque, à l'ordre de l'A.P.S.I. Une « carte de membre » vous sera adressée qui vous donnera la possibilité d'embarquer pendant une saison de navigation. Il est également possible de verser sa cotisation au moment d'embarquer pour une sortie.

Rappel sur le fonctionnement de l'association.

Le Crialeis est un bateau associatif. Ceci veut dire que ce sont les adhérents qui le font vivre et que ce bateau vivra et naviguera avec ceux qui le décideront.

Dans ce contexte les seules dates fixes sont celles des fêtes auxquelles participe le Crialeis et il n'y a pas de « calendrier » autre. Si vous souhaitez participer à l'une de ces journées, appelez nous. Toutes les sorties sont organisées à la demande d'adhérents qui se sont manifestés auprès du Patron au 06 70 07 08 42. Donc si vous voulez naviguer manifestezvous le plus tôt possible. Les sorties peuvent se faire pour un groupe de 11 personnes maxi.



Avec un tel fonctionnement, si vous voyez le bateau quitter son mouillage sans vous c'est que vous n'avez pas souhaité embarquer ce jour-là (ou qu'il n'y a plus de places). Il n'y aura jamais, tant que nous le pourrons, de programmes des sorties préétablis. Si vous voulez embarquer c'est à vous de le faire savoir et nous essaierons de répondre au mieux à votre demande. Il est évident qu'une telle souplesse impose une très grande disponibilité de la part de notre Patron qui doit organiser un équipage adapté à chaque sortie.

Il faut remercier Robert Beven qui reste totalement à la disposition des adhérents demandeurs et qui veille, dans son emploi du temps personnel, à maintenir comme prioritaire l'activité du bateau. Cette très grande disponibilité rend difficile de trouver des patrons susceptibles de répondre présents à tout moment pour assurer vos sorties. La prise en main de ce bateau demande une vraie compétence, et la navigation dans le Golfe une vraie maîtrise de ses conditions particulières. Cette disponibilité n'est pas compatible avec une vie professionnelle active qui imposerait de limiter les sorties aux contraintes des congés de l'équipage.

Avis aux compétences disponibles qui sont prêtes à se mettre au service du Crialeis.

Dans l'attente du plaisir de se retrouver à bord, Bien sinagotement,

Le bureau

À noter : en fonction des disponibilités de salles mises à notre disposition, la prochaine AG se déroulera le 29/08 à 19h00 à la salle annexe de la mairie.

Berny Cat



Tandis que la flotte se développe au niveau national avec des flottes à Bréhat, dans le bassin d'Arcachon et une nouvelle dans le bassin de Thau, c'est dans le Golfe que l'activité est la plus étoffée. En voici le programme : Régates de l'Île d'Arz les 6 et 7 août, Festival de la Voile à l'Île-aux-Moines du 13 au 15 août, Berny Cup le 20 août.

Après le bon succès de cette formule en 2015, la régate / rallye se courra en catboat (grand-voile seule). Le départ sera donné à 11h dans le chenal d'entrée de Port Miquel vers une île du Golfe où nous apporterons notre pique-nique. Le retour se fera à Port Miquel dans l'après-midi. Merci de votre participation.

Martin Minvielle Secrétaire Renseignements au 06 11 19 00 95

Comité des Fêtes et Régates

Communiqué:

Pour rappel, le Comité des Fêtes et Régates de l'Île-aux-Moines est une association Loi 1901 comme les autres associations de la commune. Il est assujetti aux mêmes exigences que les autres associations au regard de la municipalité et il n'a aucun lien direct avec celle-ci. Le Comité est constitué de 15 membres tous bénévoles qui ne demandent pas mieux que d'animer l'île.

Depuis l'année 2008, le Comité organise chaque année :

- les fêtes de la Chandeleur, de la Saint Patrick et de la Saint Jean
- Les soirées estivales du 14 juillet et du 15 août
- Le Téléthon
- Vin chaud du 1er janvier

Et tous les deux ans, participe à l'organisation de la Semaine du Golfe

D'autre part, Le Comité a financé :

- l'achat d'un chapiteau (avec possibilité de location)
- l'achat des illuminations de Noël
- une sortie pour les enfants de l'école à un spectacle de cirque à Nantes

Et plus récemment, l'achat d'un chauffage pour la salle polyvalente qui sera proposé à la location.

La Présidente, Françoise Bellégo, et les membres du Comité



Les Escales Musicales

22èmes Escales Musicales

Cette année encore les « Escales » proposent aux Îlois une programmation variée pour le plaisir de tous avec pour objectif une recherche de l'excellence des interprétations et de la simple émotion musicale. Les jeunes (7 à 13 ans env.) sont associés à ce projet par les Ateliers - Concerts de 17h30 organisés à leur intention dans la chapelle N-D d'Espérance.

Le 24 juillet, suite au concert de musique celtique donné en avril, nous pourrons entendre le prestigieux « Trio Tango Victor Villena » (bandonéon, guitare et contrebasse) bien connu des « portenos » de Buenos Aires.

Le 2 août « Scordatura » trois chefs d'oeuvre pour violoncelle seul, ayant pour particularité d'utiliser l'instrument accordé différemment. R. Chrétien interprétera la 5ème suite de J.S. Bach puis la sonate de 1915 du Hongrois Z. Kodaly et les 3 « strophes » de H. Dutilleux crées en 1976 par leur dédicataire M. Rostropovitch. Décédé en 2013, H. Dutilleux est considéré dans le monde entier comme le plus grand compositeur français de sa génération.

Enfin le 17 août le quatuor Akilone (2 violons, alto, violoncelle) nous donnera à entendre un quatuor de J. Haydn puis le 8ème (op.59 n°2) des 16 quatuors de L. Van Beethoven et le célèbre quatuor « Américain » (n°12 op 96) de A. Dvorak contemporain



de sa célèbre symphonie du « Nouveau Monde ». Il vient de remporter le premier Grand Prix du concours international de quatuor à Bordeaux, une des plus prestigieuses récompenses au monde.

Cette année il est possible de voir et d'écouter sur notre site internet « Escales musicales de l'Île-aux-Moines » des extraits vidéo de nos artistes invités. Les places seront en vente sur la place du marché le vendredi matin précédant le concert, sur place à partir de 19h45 à l'église ou 17h à la chapelle.

Le Président, Jean-Michel Chrétien

Couleurs du Temps

Exceptionnellement, cette année l'exposition des peintres amateurs de l'Île-aux-Moines n'aura pas lieu. Les peintres seront heureux de vous retrouver l'an prochain pour vous présenter leurs nouvelles créations après cette pause.

Nous vous invitons cependant à une promenade pleine de couleurs proposée par Jean-Philippe Lenclos que nous remercions vivement. Nous lui sommes reconnaissants pour son accueil chaleureux, ses précieux conseils éclairés, et le temps qu'il nous a consacré à chacune de nos rencontres.

La Présidente, Michèle Le Texier

Promenade en couleurs : Les mûriers

Comme souvent en Bretagne, les mûriers sauvages poussent en abondance à l'Île-aux-Moines. Leurs longues tiges épineuses forment d'importantes touffes de ronces aussi impénétrables qu'envahissantes. À la fin du printemps, quand arrive l'été, ces sombres buissons s'éclairent lentement de petites étoiles. Les fleurs discrètes de la mûre s'éveillent l'une après l'autre. Leurs cinq pétales s'épanouissent et livrent au regard attentif leur dessin tendre et singulier. Elles sont parfois immaculées, parfois bordées d'un léger rose. On pourrait imaginer qu'un ange, un jour, y déposa la trace de ses lèvres...

On pense alors aux cueillettes prochaines, quand les mûres seront mures ! On rêve déjà aux confitures de l'année...

Je suis peintre, et dans mes promenades sur l'île, ce sont les couleurs des mûres sur lesquelles j'aime m'attarder.

En effet dès la mi-juin apparaît minuscule la forme des premiers fruits: une pointe de vert doux et pâle, comparé au vert soutenu des feuilles larges et dentelées du mûrier. En quelques semaines les petites graines ou carpelles charnues s'épanouissent. Le vert s'enrichit de nombreuses nuances, vert-jaune en pleine lumière, et bleuté plus à l'ombre. Curieusement, les fruits en grappes ne mûrissent pas au même rythme et les couleurs s'y mélangent. Une vraie palette de peintre résonne alors de toute une gamme chaude et contrastée: ambre, orange, jusqu'à l'intense vermeil, puis rouille, pourpre, carmin... Progressivement les rouges s'assombrissent et du grenat passent au violacé, de l'indigo au



Les couleurs du mûrier.

noir profond. C'est le moment où, aussi délicat que délicieux, le fruit se détache le plus facilement de la tige et de ses ramures, elles-mêmes d'un ton brun, lie-de-vin, légèrement violet...

Voilà la richesse des promenades à l'Île-aux-Moines. Les paysages y sont d'une grande beauté, et la campagne mystérieuse révèle ainsi mille petits détails aussi émouvants que discrets.

Jean-Philippe Lenclos





Pour la première année deux personnalités du monde du spectacle et de la télévision seront présentes pour animer le festival 2016 : Patrice Laffont et Julie Arnold.

Patrice Laffont, est un passionné de théâtre, il joue dans plusieurs pièces et films. Il a été l'animateur vedette des «Chiffres et des lettres», de «Fort Boyard» et de «Pyramide». La carrière de Patrice Laffont continue sur les planches à travers de nombreuses pièces et des one-man-shows qu'il joue au théâtre et pour la télévision.

Julie Arnold, est une actrice de télévision, de cinéma et de théâtre. Elle joue énormément dans de nombreuses pièces qui remportent de grand succès à travers des tournées dans la France entière. Elle s'est notamment fait connaître du grand public par son interprétation inoubliable de Sophie dans la série télé à succès «Marc et Sophie».

Vendredi 5 août à 19h.

Lecture de la pièce « Prochainement sur les planches » de Christian Faviez. Lue par Patrice Laffont, Julie Arnold et Hervé Masquelier.

Le sujet de la pièce, récemment écrite et encore jamais présentée au public, ouvre le voile sur la vie de trois comédiens en fin de parcours professionnel, qui, après une carrière éblouissante, se retrouvent dans un théâtre aujourd'hui à l'abandon. Ils ont connu, tous les trois ensemble, l'amour, la réussite, l'oubli, et pour l'un deux la gloire. En dépit de tout et depuis longtemps une amitié vraie les lie tous les trois.

Leur présence dans ce lieu fantomatique leur remémore leur passé commun et les rôles qu'ils y ont interprétés. Mais qu'est-ce qui les a fait revenir dans ce lieu à la demande du plus célèbre d'entre eux ?

Le samedi 6 août à 19 heures

Représentation de « Nuit gravement au salut » d'Henri-Frédéric Blanc, une pièce qui depuis deux saisons rencontre un grand succès au festival d'Avignon et à Paris au théâtre des Nouveautés. Avec Stéphanie Bassibey, Pierre-Michel Dudan et Ludovic Laroche.

Léa Belmont est romancière. Victor Pontier est éditeur. Elle est idéaliste et séduisante. Il est cynique et suffisant. Si ce soir ils dînent ensemble, c'est que la belle Léa a absolument besoin d'argent pour faire opérer son fils gravement malade et que le seul éditeur prêt à la publier est ce fameux Victor.

Enfin, prêt à la publier... mais à une certaine condition... laquelle ? Brillante satire sur l'abus de pouvoir, « Nuit gravement au salut » épingle les travers de notre société moderne avec humour et cynisme.

Le Dimanche 7 août à 19 h.

Deuxième représentation de « Comme deux Frères » de Pascal Bancou. Avec Chryssa Florou, Benoît Gourley et Hervé Masquelier.

Cette pièce vous a déjà été proposée, mais sous forme d'une lecture en 2015. Elle a été depuis, jouée à Paris et durant le festival d'Avignon 2016.

Ainsi le festival du Théâtre en Herbe répond-il à l'une de ses ambitions, vous faire découvrir le parcours complet de l'oeuvre théâtrale. De la création à l'écriture, la lecture publique et préparatoire, et à sa mise en scène.

Hervé Masquelier



Un Nouveau Vitrail pour l'Île-aux-Moines

Une fois le vitrail posé dans le plafond de la nef à la Saint-Michel, nombreux sont celles et ceux qui trouvaient dommage d'apercevoir en arrière-plan, la verrière alvéolée trouble et jaunie, malgré son nettoyage payé par l'association. Des devis ont été établis, mais des contraintes techniques nous ont dirigés vers une autre solution : recouvrir simplement le vitrail d'un plastique translucide qui cache cette verrière sans réduire la luminosité. Par ailleurs, l'installation des leds à économie d'énergie autour des célèbres vitraux Mauméjean du choeur, non seulement mettent ceux-ci en évidence, mais participent avec les cierges, à l'atmosphère de recueillement lors de la dernière veillée pascale par exemple.

Nous avions un projet de restauration du très grand ex-voto de la sacristie, représentant Marie et l'Archange Saint-Michel terrassant ensemble l'antique serpent. Dans la partie inférieure, un navire à voiles fait naufrage et des barques à rames secourent les matelots à la mer. Les difficultés administratives liées à son inscription à l'inventaire des Monuments Historiques d'une part, et le coût de restauration d'autre part, ont rendu ce projet hors de notre portée. La disparition de notre trésorier, Loïc Cassin, avec son enthousiasme à nous entraîner, a également participé à ce désistement. C'est pourquoi nous espérons qu'un jour, la Mairie, se penchera sur cette oeuvre originale datant de 1841, avant qu'elle ne finisse de se dégrader complétement. D'après la responsable du Comité Diocésain à l'Art Sacré, « des subventions importantes sont possibles (une part avec le Conseil départemental, une part avec la Région, peut-être jusqu' 70% au total) », mais ajoute-t-elle, « c''est la Mairie propriétaire qui doit être maître d'ouvrage. Il serait dommage de laisser perdre cet objet ».

La dernière assemblée générale de l'association « Un Nouveau Vitrail pour l'Île- aux-Moines » s'est tenue jeudi 31 mars 2016, et le Bureau, s'était donc posé en préambule, la question de la continuité de l'association, dont le nom même laissait supposer que son existence était conditionnée à la création de ce vitrail. Les dispositions étant prises pour cacher la verrière, et la restauration de l'ex-voto semblant, comme nous l'avons dit, hors de notre portée, l'ensemble des adhérents présents et les personnes représentées lors de l'AG, ont voté la dissolution volontaire de l'association et ouvert la phase de liquidation. Conformément aux statuts, et sans objection lors de l'assemblée générale, le solde de notre caisse (supérieur au total des subventions votées par la municipalité) sera versé à la Mairie de l'Île-aux-Moines, « pour la mise en valeur, la préservation, et la restauration des vitraux existants, et à défaut du patrimoine religieux de l'Île-aux-Moines ». Comme le tableau évogué précédemment fait partie de ce patrimoine, nous souhaitons, comme la responsable du CDAS, « que la somme laissée puisse servir à ce projet ».

Enfin, ayant communiqué très largement autour de la session animée par Pierre Chamard-Bois, prévue le samedi 16 avril, et intitulée « Peut-on tout pardonner ? », celle-ci a été maintenue. Une vingtaine de personnes y ont participé, et nous en retiendrons une phrase à méditer : « Le pardon ne change pas le passé, il élargit les horizons du futur ».

Pour le Bureau de l'association, Olivier de Beaulieu



Les Amis de Penhap



'association Les Amis de Penhap reste mobilisée pour la préservation du secteur de PENHAP. Elle déplore que la fibre optique ait été installée sans aucun souci de la préservation du paysage dans ce secteur classé zone naturelle. Les lignes aériennes existantes ont été multipliées pour l'installation de la fibre jusqu'à la Croix de Penhap et nombre de poteaux ont été doublés par des poteaux encore plus élevés. Le résultat est consternant. L'Association va demander une nouvelle fois à la Mairie d'organiser avec l'ensemble des fournisseurs et des collectivités publiques pouvant être concernées, l'enfouissement des lignes aériennes dans la zone naturelle de Penhap et d'inscrire l'opération dans un prochain budget.

L'Association est sensible aux interventions de la Mairie et du Conservatoire pour le remplacement des panneaux d'interdiction aux vélos des sentiers côtiers, et pour l'élagage des arbres aux abords de la plage à l'est. Elle regrette cependant que nombre de troncs et branches coupés n'aient pas été enlevés. Déplorons aussi l'absence de mise en place de caches pour les poubelles à la Croix de Penhap et à la cale de Carlez, sites remarquables, nonobstant des demandes réitérées de notre depuis plusieurs années...

Le nettoyage de la plage de Kerbozec qui devait être réalisé à Pâques à l'initiative de l'Association est reporté au début du mois de Juillet. Toutes les bonnes volontés sont requises!

Merci à tous ceux qui ont contribué à alimenter le buffet de notre fête annuelle qui s'est tenue le 12 Août dernier sur la plage face à l'île de l'OEuf dans une ambiance chaleureuse et festive et sous un ciel particulièrement clément. La course d'annexes a eu un franc succès tant auprès des très jeunes que des moins jeunes... Merci à tous les participants et à leurs supporters. Rendez-vous cet été. La date de la fête sera fixée autour du 10 août en fonction des prévisions météo et de la marée comme les années précédentes. Bon été à tous !

La Présidente, Dominique Morfoisse

Souvenirs

À l'Hôtel Restaurant Bar du Golfe Douceurs, charme et tradition.

Les anciens nous parlent de « Chez Vinet » en se léchant les babines. Ils se souviennent avec bonheur de ce lieu particulier. Pour les plus jeunes, ce nom n'a aucune résonance. Peu d'entre eux savent que l'EHPAD, sur le chemin de l'église, a été bâti sur un lieu de délices.

L'Hôtel du Golfe, flanqué de sa longue salle de restaurant attenante, s'est ouvert dans les années 1920 pour être fermé en 1971. Chantal Vinet, la fille du restaurateur Léon Vinet nous a reçus récemment pour évoquer les belles années de son enfance... et de la nôtre.

« La dot de mes filles. »

Dans sa maison d'Auray, elle raconte aujourd'hui : « Dans notre jeunesse, ma soeur Monique, et moi, aidions nos parents tout l'été, du matin au soir. Le métier de restaurateur est très prenant et quand la marée était haute nous nous évadions une quinzaine de minutes, à l'écart des fourneaux, pour nous baigner à Locmiquel au risque d'une réprimande. Mon père aimait véritablement son métier de pâtissier. Il adorait, en fin de saison, remplir les boîtes de fer blanc hermétiques de toutes tailles que les Îlois apportaient au restaurant. Il les remplissait avec amour et discrétion de petites galettes bretonnes « faites maison » pour l'hiver. Je me souviens encore de l'odeur délicieuse qui régnait alors. Par ailleurs, il était particulièrement fier de la recette de ses palourdes farcies. À son ami restaurateur de l'Hôtel de la gare de Vannes qui voulait la lui acheter, il répondait : « il n'en est pas question, c'est la dot de mes filles ». Et du coté de maman, la recette de la pâte à crêpes, malgré l'espionnage des concurrents, est toujours restée secrète.»

1950-1970 : apogée de l'Hôtel du Golfe.



L'Hôtel du Golfe, avec son restaurant, a connu son apogée dans les années 1950-70. Sur l'en-tête de ses factures papier qui porte le téléphone n° 1, on peut lire : « Restaurant, crêperie, pâtisserie, glaces » ; suivi de : « Grande salle de 200 couverts pour banquets, mariages, réunions. Tennis à l'hôtel. » Chaque dimanche, dès la sortie de la messe, les Îlois viennent y prendre l'apéritif et choisir leurs gâteaux pour le dessert. On



Dans les années 1960

y déjeune pendant la semaine, savoure les crêpes au goûter, dîne le soir sur réservation. Des huit grandes fenêtres de la salle de restaurant toute en longueur et peinte à l'extérieur en jaune et rouge (elle abrite 90 couverts), on aperçoit les lointains vers l'est, du côté de l'île d'Arz.

Il est possible de réserver la petite salle du fond. Elle dispose de bancs-coffre et de meubles bretons. Aux murs sont accrochées des assiettes en faïences et des cuivres. Fermée par des rideaux à petits carreaux blancs et rouges, assortis aux nappes, elle peut recevoir une dizaine de personnes à table.

Du bord de la petite terrasse qui peut accueillir une trentaine de convives, on trinque face à la mer bleue. Les rires s'entendent de la route qui passe en contrebas. L'écrivain René Bazin les a perçus en 1931 : dans le chapitre « Retour à l'Îleaux-Moines » de son dernier ouvrage intitulé « Magnificat », il évoque « L'hôtel, si bruyant l'été, dans la plus ancienne partie du bourg... l'église est devant, au loin... ».

De l'autre côté du bâtiment de bois, côté ouest, un espace clos abrite un court de tennis. Et ce sont les balles, frappant les raquettes, qui passent parfois pardessus le mur, qui ponctuent le silence. Chantal tient à jour le planning d'occupation des lieux. Elle garde en tête le nom des « estivants » fidèles qui venaient régulièrement pratiquer leur sport favori à l'époque où les terrains de tennis étaient rares : Welfling, Boussion, Gompel ou Melon...

L'ambiance était chaude lors des tournois organisés par les plus « accros », et les vainqueurs étaient fêtés au bar. Le long des courts, une petite salle à manger d'été (la tonnelle) abrite quelques tables où peuvent être servis 35 couverts.

Léon Vinet commençait très tôt sa journée par l'entretien du tennis. Il « mouillait et roulait » le sol dès l'aube, laissant le célèbre «



Jojo » balayer les lignes blanches, puis il cuisait les croissants et les viennoiseries (on pourrait presque dire les « Vinetterie ») pour le petit déjeuner des pensionnaires. Il partait ensuite avec sa vieille camionnette vers le port pour aller faire son marché de produits frais à Auray par le passeur de 7h30. Le premier service du déjeuner était servi à midi. La crêperie, créée par Anne Vinet, commençait à 16 heures pour fermer à 20 heures. Le dîner était préparé pour les pensionnaires et les clients extérieurs qui pouvaient retenir leurs tables. Garée au repos en bordure des tennis, on se souvient aussi de la remorque ambulante que monsieur Vinet plaçait sur le port, plus loin que le café Labousse, près du bureau actuel des passeurs, afin de vendre les glaces, croissants et friandises à ceux qui débarquaient, à cette époque, de Port-Blanc par la « grande cale ».

1921-1946, l'époque de Léon Alexis Vinet père.

La belle histoire de ce palais des merveilles et de la saga Vinet a commencé en 1921. C'est Léon Alexis Vinet (1877-1933) qui acquiert la propriété du bourg de l'Île-aux-Moines avec Marie-Léopoldine Cosson (1870-1946). Il l'a épousée à Vannes en 1905 alors qu'il est déjà cuisinier. Le couple a tenu durant 10 ans une table renommée à Dinan (1905-1915) : la première « Maison Vinet ». Après la guerre, ils sont revenus à Vannes et sont tombés

serie du Golfe

Configerie

@laces

sous le charme du Golfe, en particulier de l'Île-aux-Moines vantée par la famille Cosson.

C'est en avril 1921, qu'ils font l'acquisition d'une propriété de 17 ares et 33 ca comprenant une maison d'habitation. Ils l'achètent à la communauté Beven (Françoise, Anna et Léon, époux de Mélanie Richard).

> Quelques années plus tard apparaît la baraque en bois. Très certainement avant 1930 : un mariage Beven fait état d'une cérémonie

> dans cette salle à cette date. Adjacente à la maison haute qui va devenir un hôtel, cette baraque en bois servira de salle de restaurant. Couverte d'un papier goudronné, elle est baptisée familièrement la « baraque US », laissant supposer qu'il s'agit d'un bâtiment récupéré au lendemain de la guerre de 1914. Dans l'acte d'achat figure également une petite parcelle de terrain de l'autre côté de la rue, contiguë à l'ancien café Breiz Izel (actuellement l'atelier du verrier) qui comporte un puits, particulièrement précieux à l'époque où l'eau courante n'arrive pas encore sur le « caillou ». L'année suivante, en 1922, Léon Alexis parvient à acheter une « licence IV » de

débit de boissons - grâce à la fermeture de celui de





"Marie Cosson (à gauche), la mère de Léon Vinet et Marie Castel (à droite), la mère d'Anne Vinet, née Castel, étaient également restaurateurs"

Madame Briel - élargissant ainsi, audelà de la simple fonction d'hôtel, celle de bar-restaurant. Pendant 12 ans, les Vinet vont faire tourner la maison qui devient une étape gourmande avec pâtisserie fine et glaces faites sur place. Après la disparition de Léon Alexis en 1933 à l'âge de 56 ans, son épouse Marie-Léopoldine continuera le métier en ouvrant l'établissement pendant les vacances, aidée par son fils Léon Charles Vinet (1906-2000). Il apprendra beaucoup au contact de Charles Henrichot, un excellent

pâtissier vannetais, ami de son père.

Léon apprécie le charme de l'île, pratique le bateau, aime y séjourner, mais il ne souhaite pas consacrer son temps complet à la restauration. Il travaille tout d'abord dans la confection, au magasin Saint-Rémy de Vannes. Puis il s'intéresse au domaine de l'assurance. Il installe son bureau à Auray en mars 1935 et devient agent général, de la Compagnie Générale d'Assurance (CGA) du groupe Drouot, (il prendra sa retraite en 1982). Il a assuré, à l'Île-aux-Moines, de nombreuses maisons, des bateaux, mais aussi des vélomoteurs, des Solex et des Vespa à l'époque où les voitures et véhicules utilitaires n'étaient pas encore là. Il prend ses repas à Auray au restaurant Castel, place aux Roues, dont la cuisine familiale est renommée. C'est à cette occasion qu'il rencontre Anne Castel (1919 - 2012) qui n'est autre que la fille de Marie-Joseph Castel - patronne du restaurant - qu'il épouse en 1940. En aidant sa mère cuisinière, Anne va se passionner pour le travail de la restauration. Cet établissement d'Auray avait la particularité d'avoir une entrée par la cuisine, ce qui créait une relation particulière avec sa clientèle. Léon et Anne, tous deux familiarisés avec le métier de restaurateur, vont faire naturellement la liaison avec celui de l'Île-aux-Moines où Marie-Léopoldine, la mère de Léon officie désormais seule. Ils en prendront officiellement la pleine propriété à sa mort en 1946.

1946-1971, l'époque de Léon Charles Vinet fils

La vente du restaurant Castel d'Auray en 1959 permet à Madame Anne Vinet de travailler à temps plein à l'Île-aux-Moines. Elle le fera pendant une douzaine d'années, jusqu' en

1971. Elle se partageait auparavant entre les deux restaurants. Elle aura deux filles, Monique et Chantal qui participeront activement à la tâche durant les vacances scolaires où leur père suspend, durant l'été, son travail d'assurance pour se consacrer entièrement à l'activité de l'Hôtel du Golfe.

Cette adresse va devenir réputée car Anne est un véritable « chef ». Elle innove, créée ses propres recettes et donne à l'établissement une solide réputation dans tout le département. Ses coqs au vin, ses soles à la crème et aux amandes, son homard flambé du Golfe, sont restés dans les mémoires.



Léon et Anne Vinet encadrés de leurs deux filles : Monique (à gauche) et Chantal.

Léon Vinet son mari, aura la haute main sur la pâtisserie, avec, par exemple, les « mille-feuilles », les « religieuses » et les « croûtes à thé ». Banquets, communions, mariages, repas familiaux constituent une intense activité jusqu'en septembre 1971. À cette époque, ils sont quatorze personnes à faire tourner la « maison »! L'hôtel



de deux étages comprend 8 chambres pour les pensionnaires, le rez-de-chaussée étant réservé à la famille Vinet. La cloche qui sonnait les repas est toujours là, fixée sur le pignon est.

Ceux qui ont connu, dans les années 1960, l'ambiance de la « baraque » du père Vinet à la sortie de la messe se souviennent d'un endroit baigné par la lumière de la matinée, d'où s'échappe les voix des convives dans une odeur de pâtisserie fine. Les enfants attendent les glaces religieusement, les jeunes jouent bruyamment au baby-foot situé entre les tables. Les jeux seront interrompus quand les tables seront dressées. Sur l'une d'elles, trône la belle maquette d'un yacht sous voiles. Les grandes personnes passent les commandes de millefeuilles. Les boîtes en carton blanc, ornées de lettres bleues où vogue un voilier, seront amarrées sur le porte-bagages des vélos. Près de la porte de sortie, Monique ou sa mère sont absorbées par les additions.

Mais pour les Îlois, le souvenir le plus marquant est véritablement lié aux mariages. Ils pouvaient rassembler plus de cent personnes et concernaient, à titres divers, les gens de l'île toute entière. Si cette cérémonie religieuse rendait l'église obligatoire, la célébration de la noce chez Vinet était nécessaire! Sur une photo de mariage de la famille Cario datant de 1932, on peut compter par exemple, pas moins d'une



Mariage Thérèse Daniel et Pierre Cario en 1932.

trentaine de coiffes sur la centaine de figurants endimanchés. C'est en 1971, à l'occasion du baptême d'un enfant Le Pluard qu'a lieu le dernier service de l'Hôtel du Golfe. Le 5 septembre exactement, cette célébration met le point final à 50 années d'histoire! Ce jour-là les membres de la famille Le Pluard débarrassent la cuisine pour toujours. Ils rentrent chez eux chargés d'une montagne de gâteaux.

Du restaurant à l'EPHAD

Après avoir pris sa retraite de restaurateur, Léon Vinet continue son travail d'assureur à Auray jusqu'en 1982, aidé par sa fille Monique. C'est en septembre 1976 qu'il vend la « grande maison » avec l'entrée du jardin donnant sur la rue de l'Église à la famille Khan. Le petit terrain contigu au café Talvande (actuellement le terrain du verrier) est cédé à la famille Guillevic/Labat en 1992. Le puits a été démonté et se trouve désormais à Auray dans le jardin de Chantal Surzur, née Vinet. En mai 2001, un arrangement est trouvé avec le maire Jean Pressard, dont l'intention est de réaliser, dans le bourg, une maison pour personnes âgées. C'est ainsi que Léon Vinet se sépare du terrain sur lequel se trouvait toujours la fameuse baraque américaine, et les tennis. Elle a résisté à tous les vents, à toutes les modes, au frénétique piétinement des jeunes dansant sur le plancher vétuste, des rock and roll endiablés sous le regard noir de Marie et d'Anne Vinet.



Dans les années 1990.

En 2005, envahi par les plantes grimpantes qui gardent précieusement les secrets, le bâtiment de bois est voué à la destruction. Quelques années plus tard, avec l'édification de l'EPHAD, c'est une autre histoire qui commence. Madame Anne Vinet est présente pour la pose de la première pierre, ainsi que pour l'inauguration du bâtiment en 2007, accompagnée de ses deux filles Monique et Chantal. Demeurent les souvenirs impérissables d'une époque révolue emplie de douceurs, de charme et de tradition !

Daniel Gilles

<u>Remerciements</u>: Nous remercions Chantal Vinet pour le travail d'archives qu'elle a réalisé à notre intention, et pour les documents de famille qu'elle a bien voulu nous prêter.

Nous devons à Jean Pressard, ancien maire de l'île, et à Jean Pierre Mottis, fils des anciens patrons de l'hôtel San Francisco, la chance d'avoir pu renouer avec Chantal Vinet.

Les gourmandises de l'île

Palourdes farcies d'Alphonse le Saout (Hôtel de la Brise), transmise par Momo.

Délicieuse, la palourde du Golfe se mange fraîche, sortie de l'eau, éventuellement avec un zeste de citron. Sa saveur est incomparable. Les plus belles peuvent aussi être farcies et dégustées chaudes. La célèbre recette du père Vinet de l'Hôtel du Golfe s'est perdue dans la nuit des temps (voir l'article sur le restaurant Vinet pages précedentes), mais Momo qui a tenu le restaurant « La Désirade » de 1987 à 1999 a fait profiter ses clients de la recette du père Le Saout, patron de La Brise.



Dans les années 1950-1970, cet excellent cuisinier officiait avec bonheur dans son hôtelrestaurant donnant sur le port de l'Île-aux-Moines. Au mois de mai dernier, quand Momo nous a livré sa recette de palourdes farcies, il avait le matin même, quelques heures durant, pêché la palourde... dans un jardin secret. Voici ses conseils :



Les palourdes :

Vider la première eau salée des palourdes.

La farce :

Pour une livre de beurre, hacher les ingrédients suivants : une tête d'ail, une botte de persil, une poignée de noisettes décortiquées.

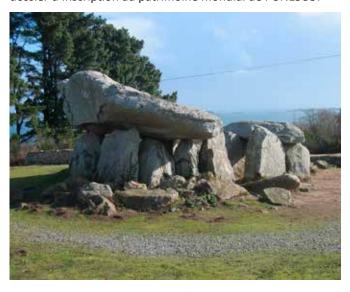
Poivrer le tout.

Garnir chaque palourde avec la farce. Enfourner les palourdes à four chaud, position grill. Veiller attentivement à la cuisson qui ne demande que quelques minutes. C'est véritablement l'odeur incomparable du fumet se dégageant du four qui vous conseillera de vous mettre à table.

Bon appétit.

Pour une candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

e golfe du Morbihan et son pourtour possèdent un patrimoine exceptionnel. L'association « Paysage de Mégalithes » qui compte 26 communes réparties entre la Ria d'Étel et la presqu'île de Rhuys a donc été créée pour en valoriser les différents monuments en vue de présenter un dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.



L'Île-aux-Moines en fait évidemment partie et les deux sites de Kergonan et de Penhap ont été retenus. Des groupes de réflexions ont été mis en place dans un premier temps afin d'harmoniser la signalétique de tous les sites du territoire.

Une étude a été commandée par le Conseil départemental afin d'évaluer et de valoriser chaque lieu choisi.

En ce qui concerne Penhap, le site sera protégé, comme à Kergonan, afin d'éviter les dégradations que l'on note du fait du grand nombre de visiteurs. La vue sera dégagée côté ouest par la coupe des haies, le tumulus sera mis en valeur et le parking à vélos réaménagé.

Pour Kergonan, la passerelle en métal a été enlevée ainsi que le muret séparant le grand champ de celui du Moine. Des démarches sont en cours pour réintégrer la dernière parcelle non encore acquise par le Conseil départemental.

Souhaitons que les aménagements effectués sur les différentes communes et la valorisation des sites permettent de présenter un dossier suffisamment complet et convaincant pour obtenir le prestigieux label.

Laure Pédezert et Julien Leperlier

Vantera-t-on bientôt les fraises de l'Île-aux-Moines?

Après quelques années de pratique chez des maraîchers bio, Erwan Longuet a éprouvé l'envie de se lancer à son compte.

Mais où ? Il connaissait bien les alentours du Golfe, mais de par sa formation, il cherchait un lieu où il pourrait pratiquer une agriculture de proximité et en «espace fermé». Notre île n'était-elle pas le lieu idéal ?

Il fit alors part de son projet à la municipalité, doublement favorable à cette implantation qui permettrait de retrouver une des activités traditionnelles de l'île, mais aussi d'accueillir un jeune couple, Julie, Erwan et leurs enfants de 3 et 6 ans. Au bout de 6 mois de recherche, Erwan fut mis en contact avec le propriétaire d'un terrain d'un peu plus d'un hectare, à Kerno, et très important, facilement accessible et jouxtant

la fontaine de Kerno où l'eau pourra être puisée.

Ce terrain en friche depuis de nombreuses années, ne semble pas avoir été utilisé à autre chose qu'à produire du foin, ou faire paître les vaches. C'est en observant les plantes qui s'y trouvaient, indicatrices de la qualité du sol, qu'Erwan s'est décidé.

Quasiment tout le travail se fait «à bout de bras». Erwan, souvent aidé de Julie, ne dispose que d'un microtracteur auquel il peut accrocher un outil à dents, d'une houe maraîchère pour désherber, butter, biner, de bambous en guise de tuteurs, et... d'arrosoirs!

Il pratique le mélange des espèces qui permet de limiter les ravageurs et de stabiliser les écosystèmes. On trouve ainsi oignons et fraises alternés sur une même rangée, les oignons rehaussant le goût des fraises et permettant



d'éviter la pourriture grise. Les cultures sont faites hors serres, dans un sol agrémenté de compost et d'algues, sur paillage entièrement naturel, et sans aucun traitement même biologique. Et pour se protéger des lapins, nos chers amis à tous, quelques cultures sont mises sous voile tissé, d'autres sont entourées d'une clôture électrique à énergie solaire.

Dès le mois de mai, et tout au long de l'année nous pourrons ainsi trouver des produits maraîchers de saison islois.

Dans les superettes, mais aussi sur le marché le vendredi, où Erwan et Julie proposeront leur production, parfois complétée de quelques produits provenant de maraîchers du pays de Vannes. Pour commencer, radis, salades, épinards, moutarde rouge, en attendant oignons, tomates, haricots etc....... et fraises. Pour suivre le journal des cultures en cours, rendezvous sur le blog maraicherileauxmoines.wordpress.com

Bonne installation, et merci aux éléments naturels de bien vouloir être favorables à nos jeunes maraîchers, et aux divers parasites et autres animaux au demeurant charmants, de ne pas entraver leur travail.

Christine Dufourmantelle

Fleurissons notre île, suite ...

Dans la dernière gazette, nous vous proposions de contribuer au fleurissement de notre île et lancions l'idée d'une bourse aux plantes et aux graines.

L'idée a germé, et à l'automne prochain, le **22 octobre 2016**, nous vous donnons donc rendez-vous dans la cour de l'ancienne école publique pour un premier échange.

Dès aujourd'hui pensez-y lorsque vous jardinez et que vous trouvez des plants que vous ne souhaitez pas garder et dont vous pourriez faire profiter les autres. Même chose en fin d'été pour les graines que l'on peut récolter après la floraison.



Pour ceux qui n'auraient pas de pots pour les plants, nous en mettrons à votre disposition sur la place du marché tous les vendredis.

Déjà de nombreux chemins ont été fleuris ce printemps pour le plus grand plaisir de tous, alors continuons à embellir notre île l

Laure Pédezert.

L'île en fleur pour le week-end de Pâques

Algré le mauvais temps, la fête du camellia fut un réel succès. Pendant deux jours M. et Mme Lemaitre, horticulteurs pépiniéristes de la région de Nantes, ont présenté aux Îlois dans la salle annexe de la mairie, plus de cent variétés de fleurs, toutes plus belles les unes que les autres sous forme d'une exposition en un véritable feu d'artifice de couleurs et de formes. Devant la mairie des plants à tous les prix, suivant leurs tailles, étaient proposés à la vente.

Le samedi matin, Philippe Le Bérigot procéda au baptême républicain d'un nouveau camellia « Izenah » en présence du groupe Korollerien qui en est le parrain, et d'un public venu nombreux assister à la cérémonie. La marraine, Geneviève Asse, n'avait pu être présente. Quelques danses du groupe et des dragées de circonstance agrémentèrent ce moment très convivial qui se termina par un apéritif autour des deux plants offerts à la Mairie par les pépiniéristes nantais.

Pendant deux jours, M. et Mme Lemaitre nous firent partager leur passion pour cette plante et prodiguèrent de nombreux conseils aux Îlois et visiteurs de passage. Ils nous confièrent en partant que c'était la première fois qu'ils voyaient la



population s'approprier avec autant d'enthousiasme une telle exposition !

Espérons donc que cette manifestation n'est qu'une première et qu'elle pourra se pérenniser.

Un grand merci à Michèle Le Texier qui a été la cheville ouvrière de cette si belle fête.

Laure Pédezert

Izenahguides

Notre ami Gilles Arié, ce passionné de l'Île-aux-Moines, poursuit la mise en valeur et la promotion de notre patrimoine en développant le site internet www.izenahgoud.fr. Dans la rubrique Izenahguides, on trouve maintenant, en plus de pages présentant 4 boucles de parcours pédestres et du guide papier téléchargeable et imprimable, une version pour téléphone portable Android (pas pour Iphone mais Gilles est prêt à collaborer avec des développeurs qui connaissent la programmation de cet environnement pour l'adapter). Sur

chacun des parcours les curiosités de l'île sont présentées avec une photo, un texte descriptif, éventuellement un commentaire parlé et une carte de localisation de grande précision. Voilà un Izenahguide mobile, bien dans l'air du temps... il est accessible en scannant le QRcode.



Philippe Le Bérigot

Izenah Xtrem

'Île-aux-Moines accueillera le 24 septembre 2016 la course à obstacles Izenah Xtrem. Une découverte sportive, de 12 kms du nord au sud de l'île, à faire en équipe et à réaliser dans un esprit convivial, et destinée aux sportifs ou amateurs à partir de 15 ans recherchant de la convivialité, du dépassement de soi et de la bonne humeur. C'est une activité idéale pour les familles, les amis en quête d'aventure humaine. Les obstacles sont des éléments en bois posés au sol permettant de grimper, sauter, ramper, nager... mais tous peuvent être contournés. La particularité de l'Île-aux-Moines,

par son patrimoine exceptionnel et protégé, nous oblige à aménager le parcours et les éléments d'obstacles en intégrant très précisément les règles liées au respect de l'environnement, et en empruntant seulement 1800 m de parcours côtier. Cette course est unique car ce sera une course à obstacles «propre», et sans les travaux habituellement effectués sur ce type d'évènement. À ce titre, le parcours est établi en suivant les exigences de Natura 2000, ce qui montre toute l'attention que nous avons portée à l'élaboration de ce projet en responsabilisant également les participants au travers



d'une charte environnementale.

Pour les Îlois, un tarif préférentiel et fixe est établi à 40€ pour les adultes (au lieu de 63€). Il convient de ne pas passer par le circuit habituel de notre billetterie sur internet, mais déposer une demande en Mairie ou auprès d'Izenah croisières qui centraliseront les demandes. Pour les bénévoles Îlois la participation à la course sera gratuite pour 1 journée de bénévolat ou plus, 20€ pour ½ journée de bénévolat.

Inscription sur le site http://izenah-xtrem.fr dans la rubrique «Autour de la course» en précisant

dans «message» que vous résidez sur l'île.

Un parcours Kids, enfant de 6 à 10 ans sera mis en place sur la grande plage où une boucle y sera réalisée (gratuit).

Nous tenons à remercier la municipalité de nous avoir accordé sa confiance et de nous accueillir. Nous restons à votre écoute en attendant le 24 septembre 2016 pour une journée inoubliable.

Toute l'équipe vous adresse ses Xtrem remerciements.

Pascal Yannick Laurent Yannick - PYLY (06 47 60 99 77)

76 mariages et 352 enterrements

Au VIIème siècle l'Île-aux-Moines, l'Île d'Arz et Arradon étaient des démembrements de la paroisse de Ploeren. Au Xème siècle l'Île-aux-Moines est rattachée à la paroisse d'Arradon et il faut attendre la Révolution et l'avènement des communes pour que notre île prenne son indépendance administrative. Elle devient commune en 1798, premier maire Paul Luco; et paroisse en 1802, premier recteur Jean Le Gouguec.

Le 6 mars 2016, le recteur annonce en chaire qu'il va quitter son ministère pour prendre sa retraite et le mardi 8 mars suivant il s'en va très ému, aidé par son frère et sa bellesoeur, la porte du presbytère se referme sur rien....

Larmes, étonnement et la routine reprend le dessus, le père Abel qui assurait des remplacements l'été pendant les vacances de Jo, est envoyé en catastrophe pour assurer la semaine Sainte. Le curé doyen d'Arradon ajoute le clocher de l'Île-aux-Moines à ceux déjà nombreux dont il a la charge.

Puis un événement chasse l'autre, la saison se prépare, la cloche de l'église, télécommandée de Paris, sonne toujours, l'oubli s'installe et voilà 27 années dissoutes dans le temps qui passe.

Et pourtant Joseph Le Guellaut, 6ème recteur de l'île depuis la libération, a participé à la vie de chaque famille pendant 27 ans, un an de moins que l'abbé Robin.

Depuis septembre 1989 date de son arrivée, Jo a célébré 241 baptêmes, 76 mariages et 352 sépultures, participé aux fêtes de la mer, accompagné les malades etc... . Mettre ces chiffres sur une feuille permet de réaliser ce que cela suppose de

préparation et d'empathie envers la population de la commune. Peu de prêtres, pour ne pas dire aucun, ont un tel palmarès dans la même paroisse.

On l'a connu âgé et même très âgé, alors c'est difficile de l'imaginer jeune aumônier du lycée Notre-Dame du Voeu à Hennebont où il a



cumulé pendant seize ans toutes les fonctions d'aumônier de lycée y compris entraîneur de foot ! Il a été aussi délégué de l'enseignement catholique pour les 13 diocèses de l'Ouest, véritable VRP de l'enseignement catholique, sillonnant les routes de la Normandie à la Vendée.

L'enseignement ayant occupé une grande partie de sa vie, avec l'âge son côté prof un tantinet autoritaire est apparu avec un peu plus d'acuité, comme un rocher qui apparaît au jusant; mais il faudra garder le souvenir d'un homme cultivé et dévoué, souvent joyeux, toujours discret et très attaché au caillou qu'il a rejoint en 1989 pour un remplacement d'une semaine. Comme quoi dans la République comme dans l'Église le provisoire peut durer.

Espérons qu'il ne sera pas le dernier recteur résident, après 214 années sans interruption, et souhaitons-lui une paisible retraite à Sainte-Anne d'Auray.

Hubert O'Neill

NB : le décompte des sacrements provient de l'évêché, en précisant que le recteur n'a rien enregistré en 2015, et que d'autres baptêmes, mariages, et sépultures ont été célébrés pendant ses vacances.

Carnet

Naissances

Alicia, fille d'Olivier BELLÉGO et Géraldine DEDIEU-BELLÉGO, née le 6 mai 2016

Mariages

Thi Ut NGUYEN et Terence DALY, le 7 décembre 2015 Gwenaëlle DUBOIS et Ramon VERDEJO, le 13 février 2016 Héloïse HAMARD et Florent PASQUER, le 21 mai 2016

Décès

Christiane LATAPPY, née LE PORT, le 29 décembre 2015 à Cannes
Marie CONTRE, petite-fille d'Armelle Le Bérigot, le 1er janvier 2016 à Neules la Vallée
René TRIBERT, le 11 janvier 2016 à Saint-Herblain
François LE DUGUE, le 17 janvier 2016 à Olonne-sur-Mer
Loïc CASSIN, le 23 janvier 2016 à Saint-Herblain
Jeannine LE MER épouse RIO, le 14 février 2016 à Auray
Jocelyne CORNO épouse LE SAOUT, le 25 février 2016 à Sainte-Anne-d'Auray
Pierre LEROUX, le 6 mars 2016 à Auray
Marie-Yvette CADOUR épouse LE REUN, le 19 mars 2016 à l'Île-aux-Moines
Yann BELLÉGO, le 27 mars 2016 à Lyon
Jacqueline LE QUENTREC épouse LINOSSIER, le 28 mars 2016 à l'Île-aux-Moines
Magali GHIGLION épouse FREYERMUTH, le 19 avril en Guadeloupe
Jean MARZIN, le 06 mai 2016 à l'Île-aux-Moines
Robert SCHENFEIGEL, le 14 mai 2016 à Vannes

Les Insulaires



Pour sa cinquième édition, c'est donc l'île d'Aix, la plus méridionale des îles du Ponant, qui accueillera le prochain festival, les 23, 24 et 25 septembre 2016. Le festival est ouvert à tous : petits et grands, îliens et continentaux, amis des îles, simples curieux... La programmation de cette 5ème édition est en cours de préparation et sera dévoilée prochainement.

Vous y retrouverez bien sûr des concerts, des fanfares, le village des îles, le marché des producteurs insulaires, des débats, la course de godille, ... et l'incontournable repas de clôture.

Environ 80 Îlois se sont déjà inscrits pour y participer. Gageons que cette année encore, nous reviendrons enchantés de ces rencontres fest'îliennes!

Céline Dupuis

Une occasion de mieux connaître l'île d'Aix

Ce petit croissant de terre de l'archipel charentais, au coeur du pertuis d'Antioche, est séparé du continent par 6 km de mer, entre Oléron et Fouras.

D'une superficie de 129 hectares, elle s'étire sur 3 km de long et 600 m dans sa plus grande largeur, son point le plus haut culmine à 13 mètres.



Un peu d'histoire...

En 1067, Isembert de Châtelaillon en fait don aux moines de Cluny. Ils y fondent l'église et le prieuré Saint-Martin, et s'y installent pour environ 3 siècles, jusqu'à ce que la menace des envahisseurs les chasse.

En effet, à partir du XIIème siècle, elle devient une cible stratégique pour les Anglais, et va subir maints assauts de leur flotte. Afin de défendre les grandes villes côtières et l'embouchure de la Charente, l'île est fortifiée sur les instructions de Vauban.

Elle sera également le port de départ de Napoléon vers son exil sur Sainte-Hélène.

À voir...

Deux musées nationaux : le musée Napoléon, et le musée africain, plusieurs forts (dont Fort Boyard !), maintes batteries, le phare à deux tours (l'une porte le feu, l'autre le filtre rouge).

Céline Dupuis

Doris et Isaac

'Iroise (la mer) n'est pas sage, Doris (la dépression du 10 mars) carrément effrontée. L'équipe de la station de sauvetage de l'île de Molène scrute la mer, en pure perte, c'est le cas de le dire : leur canot tous-temps, le Jean Cam, ses 17,70 m et ses deux moteurs Iveco de 294 kw, ont bien disparu. Le bateau a cassé ses amarres dans la nuit, et s'en est allé sous des rafales de 120 à 140 km/h. Le lendemain d'un carénage, en plus...

Il y a de l'émotion sur le quai. Dans ces parages mouvementés,

le canot vert et orange et ses bénévoles ont une histoire en commun, de vies et de matériel sauvés, dont ils parlent peu (nous ne sommes pas à Naples) mais qui compte.

Molène, c'est gros comme une bernique et chacun pense ce qu'il veut du voisin mais il y a aussi de la cohésion quand les choses deviennent adverses. Pas le moment, je taciturnes que jamais. Je repense à une anecdote que m'avait contée naguère en Afrique Jean Rollin, qui a fait depuis son petit bonhomme

sens, de risquer la mauvaise boutade avec ces costauds plus

Airique Jean Rollin, qui a l'ait depuis son petit bonnomme littéraire de chemin. La veille d'un reportage à bord d'un chalutier normand, il avait erré dans les bars du port – Honfleur, je crois - pour se mettre dans l'ambiance. Dans un troquet, il voit une bande de pêcheurs alignés devant des Kro, et commande : un whisky, réalisant son erreur, mais trop

tard. Son plus proche voisin, taillé comme un panneau de chalut, le toise et lui dit : nous, on boit de la bière. Rollin, conciliant : bien, vous buvez ce que vous voulez.

Et c'est parti.

Sauvé dans la rue par un taxi en maraude et retour à l'hôtel le pif en sang. Donc je me concentre sur mon sandwich et mon coup de rouge, assis sur un banc, tourné moi aussi vers l'absence de Jean





Cam. Le port n'est pas particulièrement beau, en tous cas pas pittoresque comme on dit dans Côté Ouest. Mais c'est un endroit de travail.

D'autres îles, au hasard Sein, Bréhat (je ne mentionne même pas celles qui sont « pontées ») perdent leur souffle en même temps que leurs marins-pêcheurs tombent dans la retraite. Molène résiste. On répare des bateaux, des apparaux de pêche. Des tracteurs et des chariots élévateurs descendent et remontent des annexes, des caisses à filets, des viviers. Il y a même des jeunes...

Il y a beaucoup de vent. Qui n'a pas l'air d'affecter l'hélicoptère de la marine Caïman venu embarquer l'équipage du canot, retrouvé et pris en remorque par le méga remorqueur Abeille Bourbon. Jeudi matin, le Jean Cam, intact – quand on voit les cailloux entre Molène et la presqu'île de Crozon où il a été localisé, on se demande comment - est de retour au bercail, alors que Doris se retire dans son boudoir.



Avant même la dépression, il y avait déjà du vent sur la pointe de la Bretagne, et l'Enez Eussa III, de lignes plutôt étroites et un peu inconfortable dans la houle, n'était pas une villégiature. C'est marée basse par fort coefficient et le bateau ne peut pas accoster à Molène, les passagers et leurs biens les plus précieux sont donc jetés à bord d'une petite embarcation de servitude, par deux marins motivés et convaincants.

Ils savent, eux, les dégâts que peuvent générer ces deux coques qui tossent lourdement l'une contre l'autre, en panne au milieu des fonds mal, ou trop bien, pavés.

Chargé à bloc, le petit bateau aux flancs ouverts roule un peu dans tous les sens, ce qui fait qu'il n'y a pas de jaloux pour les paquets de mer. Une jeune femme qui n'a pas l'air d'humeur bavarde répond aux questions en serrant les dents sur je ne sais quoi, oui elle est la nouvelle infirmière, non elle n'est jamais venue à Molène, non elle ne se sent pas très bien.

Dix minutes plus tard on nous crache sur l'escalier glissant du môle principal. Je parviens, et j'y repense avec complaisance, à ne pas me fraiser la gueule sous le poids de mes sacs, alors que M. Nikon construit de plus en plus lourd et que mon jarret n'est plus ce qu'il était. Je me retourne pour voir le nom de ce curieux esquif : Docteur Tricard. J'aurais dû me méfier.

Marcel mon hôte qui me loue une chambre du même nom me conduit à son royaume. Le logo du restaurant/chambres l'Archipel est une créature d'aspect oriental et légèrement vénéneux, torse nu et généreusement nichonnée, dans une pose lascive. Je ne vois rien chez Marcel ni chez sa mère Marie qui ait pu inspirer cette image.

La chambre a vue sur la mer, souligne Marcel - pas une performance à Molène mais je me tais, l'accueil est amical. Sur la porte, une photo plastifiée proclame: Ici a dormi Isaac Sharry. Connais pas mais j'espère qu'il est parti car je ne suis pas partageux. Il est bien parti, depuis 2011. C'est le producteur du film Les Seigneurs (« ratage intégral » : Nouvel Observateur), tourné en partie à Molène. Le réalisateur Dahan et son équipe avaient bivouaqué chez Marcel et sa maman, et l'endroit est littéralement couvert de rappels de ce grand moment de cinéma et d'amitié molèno-parigote. Je vais avoir beaucoup de vent et de soleil en même temps, et des mers bleu-vert, on appelle ça un beau temps breton.

et des mers bleu-vert, on appelle ça un beau temps breton. Quand le ciel est quand même gris et peu propice aux images, j'ai le temps de découvrir un endroit vraiment pas comme les autres.

Mon compère Jean-Pierre et moi pouvons attester qu'il y avait des chevaux à Molène, au moins en 2005, photos à l'appui. Il n'y en a plus et personne ne s'en souvient. À croire qu'ils les ont mangés et ont un peu honte.

Ici on parle latin. Impluvium, c'est le nom d'un réceptacle à eau de pluie, une vaste étendue de plaques de béton légèrement en pente vers une citerne de 1.500 m³. L'eau n'est pas potable mais je lis sur plusieurs visages dans le quartier du port que ce n'est pas un inconvénient majeur. Si ça ne suffisait pas, il y a aussi la « citerne des Anglais ». 300 m³ aménagés aux frais des Rosbifs, qui n'ont donc pas que du mauvais, en remerciement de l'aide des Molènais aux naufragés du Drummond Castle, un paquebot britannique éventré en 1896 sur les récifs à l'Ouest de l'île. 258 noyés, 3 survivants seulement, mais la reine Victoria, pas chiche, fit distribuer médailles, citerne et horloge pour le clocher.

La liaison vers Le Conquet (Konk-Leon en breton, on peut difficilement faire pire même dans ce curieux patois qui rappelle l'afrikaans dans ce qu'il a de velouté) interrompue par Doris est rétablie, il est temps de retourner dans la vraie vie.



MacArthur avait bien raison : je reviendrai.

Louis-Marie Tattevin

Séance du 27 novembre 2015

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellego, Gildas Poulouin, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Régis Talhouarne, Hubert O'Neill, Ronan Merini, Christine Dufourmantelle, Martine Marion, Danielle Feneux

Absents excusés : Patrick Dubois, Christophe Tattevin, Laure Pédezert-Renaux, Christophe Tattevin donne pouvoir à Hubert O'Neill, Laure Pédezert-Renaux donne pouvoir à Marie-Paule Bellégo.

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2015, étant précisé qu'une coquille s'y est insérée puisque Martine Marion qui était présente à la séance ne figurait pas parmi les présents. L'erreur est rectifiée.

Modification des horaires de la mairie

Le Maire explique au Conseil municipal que pour des raisons d'organisation interne au service et dans le souci de maintenir un service d'accueil de qualité, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. Le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de la mairie selon les principes suivants :

Ouverture tous les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi, un samedi sur deux (semaines impaires) et tous les samedis des mois de juillet et août. De plus, de mai à fin septembre, la mairie sera ouverte les mardis et jeudis de 15h à 17h. Les renseignements d'urbanisme se donneront sur rendez-vous.

À la majorité (13 pour, 1 abstention), le conseil municipal approuve les nouveaux horaires d'ouvertures de la mairie, à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Passation d'un avenant n°13 au contrat d'association de l'école Saint-Joseph

Marie-Paule Bellégo sort de la salle.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer la participation communale pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :
 - 10 élèves de classe maternelle x 1292,65€
 - 17 élèves de classe primaire x 465,24 € Soit un total de 20 835,58€,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention du 20 novembre

Aide à caractère social 2015-2016

Le Conseil municipal fixe le montant des aides sociales comme suit :

- Cantine scolaire: 8 925,44€ € (3,67€ par repas x 2432 repas) versés sur présentation de justificatif,
- Garderie : 5 000 €.

Retour de Marie-Paule Bellégo

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Une délibération devant être prise pour le 20 décembre, le Maire propose de la mettre à l'ordre du jour de la séance du 18 décembre 2015.

Renouvellement de la convention de mise à dispoistion d'un agent auprès du SDIS du Morbihan

Le Maire indique à l'assemblée qu'il s'agit de renouveler la convention de mise à disposition de trois ans qui a pris fin le 30 septembre 2015.

Le conseil municipal:

- approuve les termes de la convention pour la mise à disposition de l'agent suivant: Madame Nadia Joly, adjoint administratif de 2ème classe au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour une durée de trois ans et à hauteur de 16 heures par mois au centre de secours de l'Île aux Moines. Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes: la commune continue à verser la rémunération de Madame JOLY. Le SDIS remboursera intégralement le coût de l'agent à la commune.
- autorise le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} octobre 2015 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2018.

Budget commune: admission en non-valeur

Le Conseil municipal admet en non-valeur 4 titres de recettes pour un total de 240,00 €.

Budget mouillages : admission en non-valeur

Le Conseil municipal admet en non-valeur 3 titres de recettes pour un total de 178,20 €.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget Commune, au chapitre 67.

Aménagement de la place du Ru Vraz : plan de financement

Le Maire expose au conseil municipal que le projet d'aménagement de la place du Ru Vraz est en phase d'études préalables et qu'il convient de réaliser les demandes de financement dès à présent. Le Maire présente donc au Conseil le plan de financement suivant :

Dépenses

| Nature de la dépense | Montant |
|--------------------------------|-----------|
| Maîtrise d'oeuvre | 9500€ |
| Etudes (relevé topographique,) | 3000€ |
| Mission SPS | 1800 € |
| Travaux | 139 500 € |
| Aléas (3%) | 4614€ |
| Total | 158 414 € |

Recettes

| Nature de la dépense | % | Montant |
|----------------------|-------|-------------|
| Etat (DETR) | 27 % | 42 771,78 € |
| Département | 20 % | 31 682,80 € |
| Autofinancement | 53 % | 83 959,42 € |
| Total | 100 % | 158 414 € |

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le Maire à solliciter les aides de l'État et du département, et autorise le Maire à signer les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

Participation au financement de l'abribus de Port-Blanc

Le Maire indique que Vannes Agglo, qui a la compétence transport a élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour les arrêts de bus du territoire de l'agglomération. Dans ce cadre, un audit a été réalisé sur la mise aux normes de l'accessibilité des points d'arrêts prioritaires. Parmi eux figure l'arrêt de bus de Port-blanc. Le coût des travaux est estimé par Vannes agglo à 10 674€ pour cet arrêt. Vannes agglo assumera la moitié de ce montant soit 5 337 €. L'autre moitié est à la charge de la Commune de Baden. Le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur le Maire de Baden, qui souhaite que la Commune de l'Île-aux-Moines participe au financement des travaux de mise aux normes de l'abribus situé à Port-Blanc.

Compte tenu de l'emplacement de l'arrêt et la destination des utilisateurs, la commune de Baden sollicite la participation de la Commune de l'Île-aux-Moines à hauteur de 50% de la part communale, soit 2 668,50 €.

Étant donné que cet équipement est partagé par de nombreux Îlois, le Conseil municipal se prononce en faveur de la participation de la Commune pour la réalisation de travaux de mises aux normes de l'accessibilité de l'arrêt de bus de Port-Blanc à hauteur de 2 668,50€, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Résidence du Vieux Moulin : modification des lots destinés aux primo-accédant

Le Maire rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune et l'article 432-12 du code pénal qui interdit aux élus d'acquérir des biens publics. Le Maire rappelle que certains lots seront réservés à la vente pour des primo-accédant remplissant des conditions définies par le conseil municipal. Ces lots seront proposés à un prix inférieur au marché afin de permettre l'installation ou le maintien de jeunes ménages, et seront assortis d'une clause anti spéculative.

Le conseil municipal a désigné les lots n°9, 10, 12 et 13 pour des terrains « primo-accédant » et les 9 autres lots (n°1,2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11) seront proposés à la vente au prix de 300€ le m² HT. Considération que plusieurs demandes sérieuses d'acquisition de lots en primo accession ont été reçues en mairie, le Maire propose de modifier la répartition des terrains afin que les lots n° 2 et 5 soient également réservés à des primo-accédants.

Le Conseil municipal modifie la répartition des lots et ajoute les lots n°2 et 5 pour des « primo-accédant » dans les conditions définies par la délibération du 04 juillet 2015, et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Modification des commissions municipales

Le Maire propose au Conseil municipal de diviser la Commission Environnement, Patrimoine, Cadre de vie en deux commissions distinctes. Le Conseil municipal supprime la commission Environnement, Patrimoine, Cadre de vie et crée les deux commissions suivantes :

- <u>Patrimoine</u>: Philippe Le Bérigot, Laure Pédezert-Renaux (Vice-Présidente), Michèle Le Texier, Hubert O'Neill, Marie-Paule Bellégo, Ronan Merini, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, Patrick Dubois, Christine Dufourmantelle, Martine Marion.
- <u>Environnement, Cadre de vie</u>: Philippe Le Bérigot, Martine Marion (Vice-Présidente), Ronan Merini, Laure Pédezert-Renaux, Michèle Le Texier, Hubert O'Neill, Marie-Paule Bellégo, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, Patrick Dubois, Christine Dufourmantelle.

Renouvellement d'un contrat de location des cabines de bains Report

Conclusion d'un bail précaire et révocable pour le cabinet du kinésithérapeute

Considérant que le contrat conclu avec Monsieur Yves LE GODEC portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé à l'ancienne école publique arrive à échéance le 28 février prochain, et l'ancienne école publique faisant l'objet de travaux, le cabinet de Kinésithérapie sera déplacé à la Villa St Paul puis dans le futur pôle jeunesse, le temps de la réhabilitation de la Villa St Paul en pôle santé. Le Conseil municipal autorise la conclusion d'un nouveau bail précaire pour une durée d'un an en raison des travaux qui affecteront les différents lieux d'accueil du cabinet et décide de maintenir la redevance mensuelle à 71,46 euros.

Tarifs 2016

Instauration de tarifs pour les photocopies

Le Maire indique que pour percevoir les recettes des photocopies réalisées à l'accueil de la mairie, il est nécessaire de définir les tarifs applicables en conseil municipal. Le Maire propose donc au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour 2016 :

| Format | N&B | N&B r/v | Couleur | Couleur r/v |
|--------|-------|---------|---------|-------------|
| A4 | 0,10€ | 0,20€ | 0,30€ | 0,60 € |
| А3 | 0,20€ | 0,40 € | 0,50€ | 1€ |

Le Conseil municipal adopte les tarifs pour les photocopies comme mentionné ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Tarifs funéraires

| Concession en plein terre | | Columb | | barium | Taxe d'inhumation | |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------------------|-----|
| 15 ans | 30 ans | 50 ans | 15 ans | 30 ans | Fourniture de la plaque | |
| 200 € | 400 € | 700 € | 400 € | 800 € | 200€ | 51€ |

À la majorité (11 pour, 2 abstentions, 1 contre), le Conseil municipal adopte les tarifs suivants pour 2016 et instaure la taxe d'inhumation à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Tarifs de location des salles annexes de la mairie
 Le Conseil municipal adopte les tarifs suivants pour 2016 :

| Manifestations | Tarifs |
|--|-----------------------|
| Réunion, fêtes avec repas, AG des associations dont le siège social est à l'Île-aux-Moines | Gratuit |
| Location de famille îloises | 40 € par jour |
| Réunions, réceptions de | 80 € la ½ journée |
| personnes ou d'associations | 150 € la journée |
| extérieures à l'île | 80 € par journée sup. |

| Expositions ou toutes autres activités culturelles ou sportives | 20 € la ½ journée |
|---|-------------------|
| | 45 € la journée |
| | 185 € la semaine |

Caution:

- 180 € (en deux chèques de 130 € et 50 €)
- 600 € en cas de prêt du vidéoprojecteur.

Si la salle n'est pas restituée propre, la caution de 50 € sera encaissée. En cas de dégradations matérielles, la caution sera encaissée partiellement ou en totalité en fonction de la gravité des dégâts.

· Tarif des parkings municipaux

Le Maire indique que le montant de la redevance mensuelle des parkings communaux (Er Lannic et la dalle), payé au semestre, est de 10 € par mois, et ce depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le Conseil municipal adopte un tarif mensuel de 12 € payable au semestre, à partir du 1^{er} janvier 2016, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

• Tarifs du camping municipal du Vieux Moulin

Le Conseil municipal adopte les tarifs 2016 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Nouveaux tarifs consultables en mairie.

Taxe de séjour 2016

Le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs comme suit, pour l'année 2016 :

1. Taxe de séjour au réel

| Catégories d'hébergement | Tarifs applicables en 2016, par nuitée et par nuit |
|---|---|
| Hôtel de tourisme 4* Résidence de tourisme 4* Meublé de tourisme 4* | 2,25€ |
| Hôtel de tourisme 3* Résidence de tourisme 3* Meublé de tourisme 3* | 0,90€ |
| Hôtel de tourisme 2* Résidence de tourisme 2* Meublé de tourisme 2* Village de vacances 4* et 5* | 0,90€ |
| Hôtel de tourisme 1* Résidence de tourisme 1* Meublé de tourisme 1* Villages de vacance 1*, 2* et 3* Chambre d'hôtes Eplacement dans une aire de camping-cars ou parc de stationnement touristique par tranche de 24h | 0,75€ |

| Hôtel, résidence ou meublé de tourisme ou village de vacances non classé ou en attente de classement | 0,75€ |
|---|-------|
| Terrain de camping et de caravanage classé en 3,4 et 5* | 0,55€ |
| Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2* ou équivalent Port de plaisance | 0,20€ |

2. Taxe de séjour forfaitaire :

Concernant le port de plaisance, le tarif forfaitaire de 0,20 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil reste en vigueur comme précédemment soit : une période de perception de la taxe de séjour forfaitaire à 106 jours (du 23 mai au 05 septembre inclus pour l'année 2016), compte tenu du nombre de jours de perception de la taxe, un abattement de 40 % est appliqué sur le nombre de capacités d'accueil de ce logeur, la taxe forfaitaire sera versée au receveur municipal au plus tard le 30 octobre.

3. Exonérations :

Des exonérations obligatoires sont prévues par pour : les personnes mineures, les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 300€.

4. Taxation d'office:

Les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires sont soumis à une obligation de déclaration et de paiement de la taxe de séjour qu'ils ont préalablement perçue. La taxation d'office est possible en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe de séjour ou de la taxe de séjour forfaitaire.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs par capacité d'accueil et en fonction des types et catégories d'hébergement proposés ci-dessus pour l'année 2016,
- de maintenir la période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre pour la taxe au réel et du 23 mai au 05 septembre pour la taxe forfaitaire,
- de fixer les dates de versement au 31 octobre 2016 pour la taxe de séjour forfaitaire, au 31 décembre 2016 pour la taxe de séjour au réel.
- de mettre en œuvre la procédure dite de taxation d'office,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et formalités utiles s'y rapportant.

Question diverse : conclusion d'un bail précaire et révocable pour le cabinet de l'infirmier

Régis Talhouarne sort de la salle.

Considérant que le contrat conclu avec Régis Talhouarne portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé à l'ancienne école publique arrive à échéance le 28 février prochain, et l'ancienne école publique faisant l'objet de travaux, le cabinet de l'infirmier sera déplacé à la Villa St Paul puis dans le futur pôle jeunesse, le temps de la réhabilitation de la Villa

St Paul en pôle santé.

Le Conseil municipal décide de conclure un nouveau bail précaire pour une durée d'un an en raison des travaux qui affecteront les différents lieux d'accueil du cabinet et de maintenir la redevance mensuelle à 71,46 €.

La séance est levée à 19h52.

Séance du 18 décembre 2015

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Christophe Tattevin

Absents excusés : Patrick Dubois, Laure Pédezert-Renaux, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Ronan Mérini, Christine Dufourmantelle

Michèle Le Texier donne pouvoir à Danielle Feneux, Laure Pédezert-Renaux donne pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Catherine Le Roux donne pouvoir à Hubert O'Neill, Christine Dufourmantelle donne pouvoir à Joël Bouf.

Martine Marion est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 27 novembre 2015.

Le conseil autorise le maire à ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Désignation d'un représentant auprès de l'OPH Vannes Golfe Habitat.

Avis sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Ce schéma présenté le 12 octobre dernier en commission départementale de coopération intercommunale a été notifié à la commune le 20 octobre 2015. Le projet mentionne l'obligation de rationalisation imposée par la loi NOTRe qui s'impose aux EPCI dont la population est inférieure à 15 000 habitants. Il ressort du projet notifié par M. Le Préfet que les intercommunalités de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys et de la communauté de communes du Loc'h sont concernées par ce projet de fusion avec Vannes agglo.

Un nouveau territoire, constitué de 35 communes et de 161 112 habitants verrait le jour à l'issue de la procédure de fusion qui prévoit qu'une nouvelle agglomération soit créée. Cette fusion devra être effective au 1er janvier 2017. L'ensemble des communes et des intercommunalités concernées par ce projet de fusion ont à se prononcer sur le SCDI avant fin décembre 2015. L'absence de délibération vaut avis favorable sur le projet présenté par M. Le Préfet. Compte-tenu d'une part que le projet notifié portant fusion des trois intercommunalités, ne porte pas un diagnostic clair des intercommunalités concernées, notamment des compétences exercées, de leur financement et des moyens alloués à l'organisation de celles-ci ; compte tenu d'autre part du calendrier très contraint imposé par la loi NOTRe obligeant les élus à se prononcer sur un projet de fusion sans connaître les incidences quant au niveau de service public apporté sur le nouveau territoire, mais également quant aux incidences financières ,fiscales, et organisationnelles tant pour la nouvelle agglomération que pour leurs communes membres ; À la majorité (9 contre et 4 abstentions) le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet.

Modification des tarifs du marché

Le Maire indique que les tarifs sur le marché sont les suivants depuis le mois de février 2015 (pour un mètre linéaire sur 2 mètres de profondeur) :

 1,20 € pour les commerçants déballant à l'année (soit au moins huit mois dans l'année), 3,70 € pour les commerçants saisonniers (déballant moins de huit mois dans l'année)

Il indique que des déballeurs sollicitent des branchements électriques afin de raccorder leurs matériels (vitrine, camion,...).

Le Conseil municipal décide d'instaurer en complément des droits de place les tarifs suivants :

- Commerçants déballant à l'année : 40 €, tarif annuel pour mise à disposition de branchement électrique Commerçants saisonniers : 2€ par jour de marché en cas de mise à disposition d'un branchement électrique.
- Commerçants saisonniers : 2€ par jour de marché en cas de mise à disposition d'un branchement électrique.

Fixation des taux de promotion 2016 pour l'avancement de grade

Le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2ème alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Après avoir rappelé que le comité technique a été saisi le 10 décembre 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux de promotion 2016 pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune comme suit :

Nbre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade X Taux fixé
par
l'assemblée
délibérante
(en %)

Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur

=

| Cadres d'emplois et grades d'avancement | Nbre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade | Taux de promotion proposé (en %) | Nbre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur |
|---|--|---|--|
| Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe | 1 | 100 | 1 |
| Adjoint administratif 1ère classe | 1 | 100 | 1 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | 4 | 50 | 2 |

Le Conseil municipal approuve les taux de promotion 2016 pour l'avancement de grade comme mentionné ci-dessus.

Modification du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du départ de 2 agents, de la réorganisation du service administratif et des possibilités d'avancement de grade de plusieurs agents, il convient de modifie le tableau des effectifs, et ce en plusieurs temps, comme suit :

Au 1er janvier 2016:

- Création d'un adjoint administratif 2^e classe à 17h30 hebdomadaires
- Suppression du poste de gardien de police municipal à temps complet
- Création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet

Service administratif:

- 1 Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet
- 1 Rédacteur à temps complet
- 1 Adjoint administratif territorial de 2^e classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif territorial de 2^e classe 30/35^{ème}
- 1 Adjoint administratif territorial de 2^e classe 17,5/35^{ème}

Service animation : 1 Adjoint territorial d'animation de $1^{\rm e}$ classe à temps complet

Service littoral: 1 Technicien territorial à temps complet

Service police : 1 Agent de surveillance de la voie publique à temps complet

Service technique:

- 1 Agent de Maîtrise principal à temps complet
- 1 Adjoint technique territorial de 1^e classe à temps complet
- 4 Adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet
- 1 Adjoint technique territorial de 2^e classe annualisé
- 1 Adjoint technique territorial de 2^e classe 12/35^{ème} annualisé
- 1 Adjoint technique territorial de 2^e classe 12/35^{ème}

Au 18 janvier 2016 : Suppression du poste de rédacteur

Au 1er mars 2016, avancement de grade :

- 1 adjoint animation 1^e classe → 1 adjoint animation principal de 2^e classe
- 2 adjoints techniques de 2^e classe → 2 adjoints technique de 1^e classe
- 1 adjoint administratif de 2e classe → 1 adjoint administratif de 1e classe

Le Conseil municipal décide de modifier successivement le tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Modification du régime indemnitaire

Le Maire rappelle que les fonctionnaires, titulaires et stagiaires peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire. Ce régime indemnitaire ne peut toutefois être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité. Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la fonction publique de l'État soit sur des textes propres à la fonction publique territoriale. Le Maire propose de modifier, comme suit, le régime indemnitaire du personnel afin de tenir compte des nouveaux cadres d'emploi :

L'indemnité d'administration et de technicité :

Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 8 :

| Grade | Effectif en ETP (a) | Taux de base (b) | Coefficient par grade (c) | Crédit global (axbxc) |
|--|------------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Adj. adm. de 2 ^{ème} classe | 1,5 | 1 à 4 | 449,28€ | |
| Adj. adm. de 1 ^{ère} classe | 0,86 | | 464,30 € | |
| Adj. tech. de 2 ^{ème} classe | 3,68 | | 449,28€ | |
| Adj. tech. de 1 ^{ère} classe 4 | 3 | | 464,30 € | 13 697,71 € |
| Agent de maîtrise principale | 1 | 1 à 2 | 490,05 € | |
| Adj. princ. d'animation de 2 ^{ème} classe | 1 | | 469,67€ | |

• L'indemnité d'exercice de missions des préfectures :

Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 3 (précisé dans le tableau ci-après) :

| Grade | Effectif en ETP (a) | Taux de base (b) | Coefficient par grade (c) | Crédit global (axbxc) |
|--|------------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Adj. adm. de 2 ^{ème} classe | 1,5 | 1153€ | 0,45 à 0,55 | |
| Adj. adm. de 1 ^{ère} classe | 0,86 | 1153€ | 0,43 d 0,33 | 2993,18€ |
| Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 1492€ | 1 | |

L'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires :

Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 8 (précisé dans le tableau ci-après) :

| Grade | Effectif en ETP (a) | Taux de base (b) | Coefficient par grade (c) | Crédit global (axbxc) |
|--|------------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 857,82€ | 4 | 3431,28€ |

· L'Indemnité spécifique de service (ISS) :

Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 10 et d'un coefficient de modulation individuelle compris entre 0,9 et 1,10 :

| Grade | Effectif en ETP (a) | Taux de base (b) | Coef. par grade (c) | Coef. max. de modulation individuelle (d) | Crédit global (axbxcxd) |
|------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------|---|----------------------------|
| Technicien | 1 | 361,90€ | 3 | 0,9 | 977,13€ |

Le régime indemnitaire sera versé dans les conditions suivantes :

· Agent à temps non complet ou temps partiel :

Le montant des indemnités sera proratisé pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

• Modalités de maintien et suppression :

Concernant les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles, il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire que le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité.

Périodicité de versement :

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Le conseil municipal décide :

- que le régime indemnitaire sera attribué dans les conditions exposées ci-dessus ;
- que l'autorité territoriale fixe les montants individuels dans la limite des coefficients de modulation individuels maximums déterminés par la réglementation ;
- que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur;
- d'inscrire des crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012,
- que la présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire.

Conclusion d'un contrat de location de plusieurs cabines de bain

Le Maire rappelle à l'assemblée que la société Anne Caseneuve est titulaire d'un contrat de location de cabines de bains sur la grande plage et que ce dernier arrive à échéance le 31 décembre 2015. La société souhaite conclure un nouveau contrat pour 2016 pour 8 cabines. Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 29 mars 2014, le Conseil lui a délégué le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Le Conseil municipal décide :

- de conclure un nouveau contrat pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- de fixer le montant annuel du loyer à 659,09 euros (+0,5%), payable annuellement d'avance,
- que le montant de la caution sera égal à celui du loyer.

Décision du Maire prise par délégation

Par délibération en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de toutes les affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la décision prise dans ce cadre, à savoir :

Décision n°2015-02 du 23 octobre 2015 - Travaux de voirie, de réseaux divers, d'aménagements paysagers pour la construction de 6 pavillons et la viabilisation de 3 lots à bâtir rue du Vieux Moulin à l'Île-aux-Moines - Passation d'un avenant en plus-value de plus de 1,16% du marché initial pour un montant de 1 411,30€ HT.

Question diverse : Désignation d'un représentant auprès de l'OPH Vannes Golfe Habitat

Le Maire est membre de droit de la Commission d'attribution des logements sociaux de Vannes Golfe Habitat (VGH).

Afin de permettre à la Commune d'être toujours représentée au sein de cette Commission, en l'absence du Maire, il est nécessaire de désigner un représentant qui le suppléera.

Le Conseil municipal désigne Mme Marie-Paule Bellégo en tant que représentante de la Commune au sein de la commission d'attribution de VGH.

La séance est levée à 19h10.

Séance du 25 février 2016

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Michèle Le Texier, Ronan Mérini, Laure Pédezert-Renaux, Catherine Le Roux, Christine Dufourmantelle, Martine Marion, Hubert O'Neill, Christophe Tattevin*.

Absents Excusés: Patrick Dubois

*Monsieur Christophe Tattevin s'est excusé et a quitté la séance à 18h59, il a donné pouvoir à Hubert O'Neill. Ronan Mérini est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 décembre 2015.

Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2016 : budget principal

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2015 aux chapitres 21 et 23 étaient de 1 055 298.30 € dont 142 298.30 € correspondant au remboursement de la dette, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 228 250€, considérant la nécessité de procéder dès le 1er janvier 2016 aux paiements des opérations programmées, le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 228 250 € ventilé comme ci-dessous :

Chapitre 21 Immobilisations Corporelles 38 250 €

21534 Réseaux d'électrification 28 250 €

21538 Autres réseaux 10 000 €

Chapitre 23 Immobilisations en Cours 190 000 €

2313 Travaux de constructions 190 000 €

<u>Total 228 250 €</u>

Les dépenses seront inscrites au budget principal 2016.

Pôle jeunesse : passation d'avenants en plus-value de plus de 5% du marché

Joël Bouf explique au Conseil les travaux nécessitant la passation d'avenants. Les lots suivants sont modifiés comme suit :

| Lot n° | Avenant n° | Entreprise | Montant HT avant avenant | Montant ant. HT de l'avenant | Nouveau montant HT du marché |
|---|---------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Lot n°1 Démolition Terrassement Réseaux Maçonnerie Chape Enduit Gestion des déchets | 1 | DSA | 43 092,04 € | 6174€ | 49 266,04 € |
| Lot n°2 Traitement insecticide fongicide | 1 | La Clinique du Bois | 4250€ | 900€ | 3350€ |
| Lot n°4 Charpente Menuiseries Isolation Doublage Aménagement | 3 | Dano | 69 141,89 € | 2687,93€ | 71 829,82 € |
| Lot n°5 Chauffage Plomberie Électricité Incendie | 2 | Lécullée | 40 016 € | 1682€ | 41 698 € |
| Lot n°6 Peinture Revêtements de sols | 1 | Armor Peinture Plâtrerie | 16 190,51 € | 1318,20€ | 17 508,71 € |

Le montant global du marché (6 lots) est ainsi porté de 193 105,22 € HT (soit 231 726,26 € TTC) à 206 252,44 € HT (soit 247 502,92 € TTC).

Les montants HT des avenants des lots 4 et 5 ont déjà été modifiés en tenant compte des décisions n° 2016-01 (les avenants 1 et 2 pour le lot 4 pour 1205,09 € HT) et 2016-02 (l'avenant 1 pour le lot 3 pour 980,00 € HT) du 13/01/2016 prises par délégation. Le lot 3 Couverture de l'entreprise LE BOURHIS pour un montant de 22 599,87 € n'a pas été modifié.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants mentionnés ci-dessus et tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Création d'un pôle santé : modification du plan de financement

Le Maire présente aux conseillers la nécessité de revoir le plan de financement du pôle santé suite à une nouvelle estimation des travaux de rénovation intégrant la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment. Le Maire présente le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u> <u>Recettes</u>

| Nature | Montant HT | Nature | Montant HT | % |
|----------------------|--------------|---|--------------|-----|
| Maîtrise d'oeuvre | 8900€ | Département | 39 794,13 € | 20 |
| Travaux | 182 674,44 € | ÉTAT (DETR) | 49 742,67 € | 25 |
| Aléas (3%) | 5480,23 € | Contrat Plan État Région (Iles du Ponant) | 39 794,13 € | 20 |
| SPS | 1916€ | Autofinancement | 69 639,74 € | 35 |
| Total | 198 970,67 € | Total | 198 970,67 € | 100 |

Le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les aides du Département, du Contrat Plan État Région par les Îles du Ponant et de l'État, autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux, et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Résidence du Vieux Moulin - travaux de viabilisation tranche 2 : autorisation de signer les marchés

Le Maire indique que Bretagne Sud Habitat, assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé, pour le compte de la Commune, à une consultation pour la viabilisation de la tranche 2 de la Résidence du Vieux moulin qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 18 janvier 2016 ; l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 21 janvier 2016 et mis en ligne sur le site internet de Bretagne Sud Habitat le 18 janvier 2016. À l'issue de la consultation, 5 plis ont été reçus dans les délais prescrits soit pour le 12 février 2016 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 15 février 2016, l'attribution a eu lieu dans les locaux de Bretagne Sud Habitat le 24 février 2016, les entreprises suivantes ont été retenues :

| | ENTREPRISE | ESTIMATIONS PRÉVISIONNELLES EN * HT | TOTAL € HT |
|--|------------|---|------------|
| Lot n°1 Terrassement Voirie Espaces verts | CHARIER TP | 123 000 | 115 488,70 |
| Lot n°2 Réseaux | ALRE TP | 77 000 | 59 200 |
| TOTAL | | 200 000 | 174 688,70 |

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- signer les marchés des lots 1 et 2 avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant global de 174 688,70 € HT (soit 209 626,44 € TTC),
- signer les éventuels avenants en plus ou moins-value de moins de 5 % du marché initial,
- signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Tarifs du camping municipal du Vieux Moulin : création d'un tarif « groupe enfants »

Vu l'avis de la commission activité économique et finances du 17 février 2016.

Afin de répondre à des sollicitations d'organisateurs de séjours collectifs d'enfants, le Maire propose de créer un tarif spécifique : « groupe 10 enfants et plus » à 2,50 euros par enfant et par nuitée et la gratuité pour le nombre d'encadrants déterminé par la réglementation. Sont considérées comme enfants les personnes mineures. Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises assujettis à un taux de TVA de 10%.

Le Conseil municipal approuve le tarif groupe enfants, accepte d'ajouter ce tarif à ceux votés par la délibération du 27 novembre 2015 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Remboursement de frais de missions des élus

Il est exposé au Conseil Municipal que dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements tant sur le territoire national qu'à l'étranger, soit dans le cadre d'un mandat spécial soit pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune de l'Île-aux-Moines, qui ouvrent droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement en application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 à 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient donc de définir les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution des missions ci-dessus exposées sur la base des dispositions réglementaires en vigueur (décret 2006-781 du 3 juillet 2006) mais en tenant compte des situations particulières lorsque l'intérêt de la mission l'exige, sans toutefois excéder les sommes réellement engagées. Il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

I - <u>Autorité compétente pour délivrer les mandats spéciaux et ordres</u> <u>de missions</u>

Le Conseil municipal autorise le Maire à confier des mandats spéciaux ou à autoriser les élus à se déplacer dans des instances ou organismes où ils représentent notre collectivité ès qualité, tant en France qu'à l'étranger, dans la limite des crédits votés au budget communal. Les pièces concernant les missions du Maire seront signées par le 1^{er} Adjoint.

II - Déplacements en France hors commune

Le Conseil Municipal adopte les dispositions suivantes :

• Frais de séjour

Pour le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux : les frais engagés (hébergement, restauration) sont pris en charge forfaitairement sur la base des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'État. Ce remboursement forfaitaire sera revalorisé dans les mêmes conditions selon les textes successifs qui entreront en vigueur.

• Frais de transport :

Ils seront réglés en totalité, sur présentation d'un état de frais et des justificatifs.

III - Déplacements à l'étranger

En ce qui concerne les mandats spéciaux ou missions à l'étranger, confiés aux élus par ordre de mission du Maire, le Conseil munici-

pal confirme que le remboursement des dépenses de transport, de séjour ou autres dépenses annexes nécessitées pour la bonne exécution de la mission, s'effectuera sur la base des frais réellement exposés, sur présentation d'un état de frais et des justificatifs correspondants. De même, le Conseil municipal autorise la prise en compte par la commune de l'ensemble des dépenses principales et annexes nécessaires liées aux initiatives favorisant sa promotion à l'étranger (expositions, conférences, congrès, rencontres notamment) qui seront prises en charge directement ou remboursées sur présentation des justificatifs afférents.

IV - Dépenses de relations publiques

Le Conseil municipal autorise le paiement ou le remboursement au Maire des dépenses qu'il engage au titre des frais de représentation liés à ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

V - Dispositions diverses

Pour toutes les missions confiées par le Maire, et strictement encadrées par un ordre de mission délivré au préalable, les mesures évitant l'avance de fonds par les intéressés doivent être recherchées et adoptées lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre réglementaire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à recourir, dans le respect des modalités prévues par le code des marchés publics, à toute formule proposée par des prestataires susceptible d'entraîner des économies pour la collectivité. Les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget. Le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus exposées pour le remboursement de frais de missions des élus.

Modification des statuts de Vannes agglo

Afin de tenir compte de l'évolution de la rédaction des compétences attribuées aux EPCI issues de la loi NOTRe, il s'avère nécessaire de procéder à la modification des statuts de Vannes agglo. Le projet de statuts figure en annexe, il est accompagné d'une grille de lecture qui indique les modifications apportées aux statuts d'un point de vue rédactionnel.

Le Conseil municipal : approuve la modification des statuts de Vannes agglo ; autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Décisions du Maire prises par délégation

Par délibération en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à le Maire pour le traitement de toutes les affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les décisions prises dans ce cadre, à savoir :

- Décision n°2016-01 du 13 janvier 2016- Création d'un pôle jeunesse - passation d'avenants en plus-value au marché de travaux Lot 4 : Charpente-Menuiseries extérieures-Isolation-Doublage-Menuiseries intérieures avec l'entreprise Dano pour un montant de 1205,09 € HT
- Décision n°2016-02 du 13 janvier 2016 Création d'un pôle jeunesse – passation d'avenants en plus-value aux marchés de travaux Lot 5 : Chauffage-Plomberie-Électricité-Sécurité incendie avec l'entreprise Lécullée pour un montant de 980,00 € HT

La séance est levée à 19h20.

Séance du 18 mars 2016

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Michèle Le Texier, Ronan Mérini, Laure Pédezert-Renaux, Christine Dufourmantelle, Martine Marion, Christophe Tattevin, Hubert O'Neill.

Absents excusés : Patrick Dubois, Catherine Le Roux, Hubert O'Neill

Catherine Le Roux a donné pouvoir à Laure Pédezert-Renaux, Hubert O'Neill a donné pouvoir à Joël Bouf

Christophe Tattevin absent jusqu'au point n° 3

Ronan Mérini est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 25 février 2016.

Budget principal : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire :
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget principal: vote du compte administratif

Conformément à l'article L2121.14 du code général des collectivités territoriales, le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance et présente le compte administratif et la note de synthèse.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | Montant |
|--|--------------|
| Résultat budgétaire de l'exercice 2015 | 527 170,78 € |
| Résultat antérieur reporté (2014) | 266 993,92 € |
| Résultat de clôture | 794 164,70 € |

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | Montant |
|--|----------------|
| Résultat budgétaire de l'exercice 2015 | 531 242,72 € |
| Résultat antérieur reporté (2014) | - 257 321,05 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2016) | 273 921,67 € |
| Restes à réaliser en dépenses | - 111 000 € |
| Restes à réaliser en recettes | 0€ |
| Résultat global | 162 921,67 € |
| Besoin de financement | 0€ |

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal.

Budget principal: affectation du résultat du compte administratif 2015

| Résultat de la section de fonctionnement | 794 164,70 € |
|--|--------------|
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0€ |

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

| Affectation au financement de la section d'investissement | 600 000 € |
|---|--------------|
| Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau) | 194 164,70 € |

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2015 au Budget Principal 2016 comme proposé ci-dessus.

Budget lotissement : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget lotissement : vote du compte administratif 2015

Conformément à l'article L2121.14 du code général des collectivités territoriales, le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance et présente le compte administratif et la note de synthèse.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | Montant |
|--|---------------|
| Résultat budgétaire de l'exercice 2015 | - 41 175,05 € |
| Résultat antérieur reporté (2014) | 0 € |
| Résultat de clôture | - 41 175,05 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | Montant |
|---|--------------|
| Résultat budgétaire de l'exercice 2015 | 30 648,32 € |
| Résultat antérieur reporté (2014) | 170 909,77 € |
| Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2016) | 201 558,09 € |

Budget lotissement : affectation du résultat du compte administratif 2015

| Résultat de la section de fonctionnement | 41 175,05 € |
|--|--------------|
| Résultat de la section d'investissement | 201 558,09 € |

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

| Affectation au financement de la section d'investissement | 0€ |
|---|-------------|
| Report à nouveau à la section de fonctionnement | 41 175,05 € |

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2015 du budget lotissement au budget lotissement 2016 comme proposé ci-dessus.

Budget mouillages : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget mouillages dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget mouillages: vote du compte administratif 2015

Avant de débattre des comptes administratifs et conformément à l'article L2121.14 du code général des collectivités territoriales, le Maire devant sortir pour le vote il invite le Conseil municipal à élire le président de séance.

Le président présente le compte administratif et la note de synthèse. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| SECTION D'EXPLOITATION | Montant |
|--|-------------|
| Résultat budgétaire de l'exercice 2015 | 18 419,50 € |
| Résultat antérieur reporté (2014) | 0 € |
| Résultat de clôture | 18 419,50 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | Montant |
|---|-------------|
| Résultat budgétaire de l'exercice 2015 | 64 463,70 € |
| Résultat antérieur reporté (2014) | 5 286,50 € |
| Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2016) | 69 750,20 € |

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2015 du budget mouillages.

Budget mouillages : affectation du résultat du compte administratif 2015

| Résultat de la section d'exploitation | 18 419,59 € |
|---|-------------|
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0€ |

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

| Affectation au financement | 18 419,59 € |
|--|-------------|
| de la section d'investissement | , |
| Affectation à la section d'exploitation | 0€ |

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2015 du budget mouillages au budget mouillages 2016 comme proposé ci-dessus.

Budget communal : fixation du taux d'imposition 2016 des trois taxes directes locales

Afin d'assurer le financement du budget 2016, il convient de recouvrer les produits constituants la somme des impôts ménages de la commune.

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition votés en 2015 comme ci-dessous :

| - Taxe d'habitation | . 10,50 %, |
|---------------------------------|------------|
| - Taxe foncière sur le bâti | . 24,45 %, |
| - Taxe foncière sur le non bâti | . 56,40 %, |

Le Conseil municipal approuve la reconduction des taux d'imposition pour l'exercice 2016 comme proposé ci-dessus.

Contrat d'occupation privative du logement de fonction de l'ancienne école publique - fixation du montant de la redevance

Le contrat d'occupation privative du logement de fonction de l'ancienne école publique s'est achevé le 09 mars 2016.

Le Maire rappelle que ce logement est classé dans le domaine public de la commune et donc ne peut être loué que de façon précaire et révocable.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2014 par laquelle le Conseil a délégué au Maire le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L2122-22 du CGCT),

Il est proposé au Conseil municipal de louer ce logement pour une durée d'un an jusqu'au 9 mars 2017 et de fixer le montant de redevance mensuelle à 535,70 € (soit 1 % d'augmentation - ancien loyer à 530,40 €).

Le Conseil municipal décide de louer ce logement pour une durée d'un an et de fixer la redevance mensuelle à 535,70 euros. Christophe Tattevin propose de prendre un indice en référence pour la prochaine évolution du loyer.

Avis de la commune sur la gestion du port départemental

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 la compétence de la gestion des ports est transférée du Département à la Région. Par courrier en date du 19 février 2016 le Conseil Départemental nous indique s'être prononcé pour conserver la gestion du port de l'Île-aux-Moines et demande à la commune d'émettre un avis. Le Préfet de région est chargé d'examiner les différentes candidatures, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la gestion du port de l'Île aux Moines par le Conseil Départemental.

La séance est levée à 18h00.

Séance du 31 mars 2016

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Régis Talhouarne, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Ronan Mérini, Laure Pédezert-Renaux, Christine Dufourmantelle, Martine Marion, Christophe Tattevin, Hubert O'Neill.

Absents excusés : Patrick Dubois, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Marie-Paule Bellégo,

Catherine Le Roux a donné pouvoir à Hubert O'Neill, Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux, Marie- Paule Bellégo a donné pouvoir à Laure Pédezert-Renaux

Danielle Feneux absente pour le point n° 1, Régis Talhouarne absent pour les points n° 1-2-3

Ronan Mérini est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 mars 2016.

Budget principal: vote du budget primitif 2016.

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif du budget principal de l'exercice 2016 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|----------------|----------------|----------------|-------|
| Fonctionnement | 1 734 661,62 € | 1 734 661,62 € | 0€ |
| Investissement | 1 541 142,05 € | 1 541 142,05 € | 0€ |
| Cumul | 3 275 803,67 € | 3 275 803,67 € | 0€ |

Le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2016.

Attribution d'une subvention au CCAS de l'Île-aux-Moines au titre de l'année 2016.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 89 400 € au CCAS de l'Île-aux-Moines et autorise le Maire à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65 et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Octroi des subventions 2016 aux associations.

Le Maire rappelle les règles que la commission finances a souhaité établir en 2015 quant à l'octroi des subventions. Les règles de recevabilité pour les demandes de subventions sont les suivantes :

Dépôt d'un dossier de demande,

- Compte rendu de la réalité de la vie associative,
- Fourniture des comptes de l'année,
- Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1

Principes proposés par la commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations Îloises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette aux associations humanitaires ou caritatives.

Avec 12 votes pour et 2 contre pour l'Association PILY Izenah X'trem, et à l'unanimité pour les autres associations, le Conseil municipal décide d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

| Organismes | Montant 2016 |
|--|---------------------------------------|
| Gymnastique féminine | 1000 € |
| Comité des fêtes | 4400 € 4000 € + 400 € excep. |
| Association nautique de l'Île-aux-Moines | 2500 € |
| Théâtre en herbe | 500€ |
| Les escales musicales | 2200 € 1000 € + 300 € par concert* |
| Festival du conte | 900 € 800 € + 100 € excep. |
| YAM | 1000€ |
| Korollerien izenah | 900€ |
| Kindball club Ilois | 1000€ |
| Couleurs de Bretagne | 500€ |
| DIORREN | 400 € |
| Easylang | 200€ |
| ASI | 1000€ |
| PILY Izenah X'trem | 150€ |
| Association des jeunes | 500€ |
| SNSM | 150€ |
| Pompiers Vannes | 70 € |
| Pompiers Île-aux-Moines | 700 € |
| Total associations | 18 070 € |

*maximum 4 concerts

En application des principes énoncés, Le Conseil municipal constate que l'association pour un Sinago Îlois et le Crephi, disposent d'une réserve de trésorerie supérieure à 2 ans de fonctionnement et ne réunissent donc pas aujourd'hui, les conditions d'attribution. La demande de l'association un Nouveau Vitrail est reportée à la présentation d'un dossier complété.

Le Conseil municipal autorise Le Maire à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65 et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations, Christophe Tattevin s'abstient pour le vote de la subvention de l'ANIM et Hubert O'Neill au nom de Catherine Le Roux s'abstient pour le vote de la subvention de Korollerien Izenah.

Budget lotissement : vote du budget primitif 2016.

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif du budget lotissement de l'exercice 2016. Il s'équilibre ainsi :

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Fonctionnement | 1 511 634,75 € | 1 511 634,75 € | 0€ |
| Investissement | 1 182 923,32 € | 1 559 919,03 € | 376 995,71 € |
| Cumul | 2 694 558,07 € | 144 169,86 € | 0€ |

Le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2016.

Budget mouillages: adoption des tarifs 2016.

Le Maire rappelle que le règlement d'exploitation signé par le Préfet maritime de l'Atlantique et par le Préfet du Morbihan prévoit dans son article 6 que « la redevance d'usage est révisable annuellement de façon à équilibrer les dépenses ».

De plus, la convention conclue entre la commune et l'UAPIM dispose, concernant la redevance, que la révision du tarif sera effectuée en fonction de l'évolution de l'indice TP02 de juillet. L'indice TP02 de juillet 2007 était de 585,50 et celui de juillet 2015 de 744,57.

Les tarifs suivants sont donc proposés pour 2016 :

• Tarif professionnel:

 $(100 \in X 744,57) / 585,50 = 127,17 \in (soit 127 \in)$. Pour rappel, le tarif 2015 était de 120 €.

• Tarif plaisance:

(23,61 € X 744,57)/ 585,50 = 30,02 €,

Soit : (30,02 € X longueur du bateau) + 0 € (frais fixes). Pour rappel, le tarif 2015 était de 28,27€.

Afin d'éviter que les centimes ne soient pas payés, il est proposé d'arrondir les redevances à l'euro le plus proche, soit à l'euro supérieur lorsque le montant des centimes est supérieur ou égal à 50, et à l'euro inférieur lorsque il est inférieur à 50.Les frais fixes ont été supprimés depuis 2010, le Conseil se réservant la possibilité de restaurer les frais fixes si l'équilibre du budget l'exige.

Le Conseil municipal valide les tarifs présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2016, supprime les frais fixes pour l'année 2016 et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Budget mouillages: vote du budget primitif 2016.

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif du budget mouillages de l'exercice 2016. Il s'équilibre ainsi :

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|----------------|--------------|--------------|-------|
| Exploitation | 46 000 € | 46 000 € | 0€ |
| Investissement | 98 169,86 € | 98 169,86 € | 0€ |
| Cumul | 144 169,86 € | 144 169,86 € | 0€ |

Le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2016.

Modification des statuts de la Compagnie des ports du Morbihan

Par courrier en date du 15 mars 2016, le Président de la Compagnie des ports indique qu'une assemblée générale se tiendra le 27 mai 2016. Elle modifiera l'article 6 des statuts pour permettre de disposer des ressources financières adaptées aux choix d'investissements augmentant ainsi le capital social de la compagnie de 1 064 532 euros pour un nouveau capital d'un montant total de 4 084 593 euros.

Le Conseil municipal adopte la modification des statuts de la Compagnie des ports du Morbihan.

La séance est levée à 18h30.

Doléances et suggestions

À lire les doléances et les idées émises dans les cahiers laissés à votre disposition en mairie, on peut en arriver à se demander s'il ne serait pas temps d'établir une "charte de vie sur l'île", autant dire une charte de bonne conduite. Le concept aurait sûrement ses adeptes...

Jugez-en au travers des engagements qu'il nous est demandé à tous de prendre, Îlois comme municipalité.

Les idées :

- Créer un jardin public avec aire de jeux pour les enfants, bancs, et pourquoi pas un kiosque à musique dans le terrain à l'angle de la Grimpette
- Installer sur le port des bornes électriques pour recharger vélos, voitures, voiturettes handicapés





LA CHARTE DE L'ÎLE

- Ne pas se promener en maillot de bain ailleurs que sur les plages
- Ne pas laisser de voiture ventouse sur la voie publique, ni de bateau abandonné le long des côtes
- Ramasser les déjections canines et ne pas laisser les animaux errer en liberté.
- Veiller à ne pas gêner ses voisins (bruits, fumées, odeurs ...) même si c'est un jour et une plage horaire autorisés
- Ne pas laisser son deux-roues ou sa carriole plusieurs jours (ou semaines...) d'affilée sous ou autour de l'abri à vélo du port. Ces endroits sont prévus pour un usage quotidien.
- Cacher les conteneurs, en faciliter les accès, nettoyer autour
- Faire la guerre aux bâtons de marche à pointe
- Ne RIEN déposer en dehors des conteneurs
- Nettoyer les abords de sa propriété et élaguer tout ce qui déborde sur la voie publique
- Respecter et faire respecter les interdictions de circulation dans le Bourg (vélos et voitures)
- Conserver le caractère "à pieds ou à vélo" de l'île en n'utilisant sa voiture que quand c'est nécessaire
- Attendre la veille du ramassage des ordures pour déposer ses sacs dans les conteneurs



Méduses et physalies : principales espèces pouvant être rencontrées sur nos côtes



Le rhysostome : grosse méduse, appelée aussi « poumon de mer », mesurant de 30 cm à 1 m, blanc crémeux

à bras orangés. Imposante mais pas dangereuse (pas de tentacules), elle peut parfois provoquer de légères démangeaisons.



L'aurélie : petite méduse très répandue, transparente bleutée ou rosâtre, avec des organes reproducteurs nettement visibles en forme de trèfle à quatre feuille en son centre.

Elle n'est généralement que peu urticante.



La méduse rayonnée : ou « méduse boussole », d'environ 30 cm de diamètre, beige avec 16 bandes brunes en rayons. Ses tentacules, pouvant atteindre 2 m, sont relativement urticants.



La vélelle : petite méduse, appelée aussi « barque de la Saint-Jean », d'environ 6 cm de diamètre, surmontée d'une voile de 3 cm de haut, bleue. Elle est peu urticante et non dangereuse.



La pélagie : méduse plus répandue en Méditerranée, d'environ 10 cm de diamètre, rougeâtre. Elle possède 8 tentacules très urticants pouvant atteindre 1 m. Elle est couverte de minuscules points.



La physalie : en forme de sac gonflé d'air, appelée aussi « galère espagnole ou galère portugaise », mesurant 15 à 20 cm, rosée ou bleutée. Elle flotte, ses longs filaments, de plus de 15 m, fragiles, se rompent facilement et dérivent. Sa présence sur nos côtes reste rare, mais sa piqûre provoque des lésions très douloureuses, sensations de brûlure ou de décharge électrique.

Source: ARS

Conduite à tenir en cas d'envenimation :

- rassurer la personne
- pour retirer les tentacules sans les écraser, appliquer dessus du sable sec (ou mieux, de la mousse à raser)
- racler l'ensemble sur la peau avec un carton rigide
- rincer à l'eau de mer ou avec un antiseptique (surtout pas d'eau douce !)
- consulter un médecin si les douleurs persistent plus de 30 min.

Plus rarement, d'autres symptômes peuvent survenir jusqu'à plusieurs heures après la piqûre (malaise, vertiges, maux de tête, anxiété, somnolence, fièvre, nausées, vomissements, maux de ventre, tachycardie, gêne respiratoire, douleurs articulaires ou musculaires), il est alors impératif de consulter un médecin ou un service d'urgence.

Fêtes et manifestations 2016

| Date | Manifestation | Lieu | Organisateur |
|-------------------------|--|--|--------------------------------------|
| Juillet | Mathiestation | Lieu | Organisateur |
| Samedi 2 | Repas de fin d'année | Place du Marché | APEL |
| Samedi 9 | Concert de musique ancienne (XIII°) | Église - 18h30 | VEMI |
| Mercredi 13 | Feu d'artifice et bal | Lério et place du Marché | Comité des Fêtes |
| Samedi 16 | Régate "Trophée Izenah" | Le port - 10h30 | ANIM |
| Du 16 au 17 | Étape du Tour de France à la Voile | Le port | 7441141 |
| Du 15 au 21 | Exposition Muriel Bernard, peintre | Salle annexe | |
| Mardi 19 | Journée contes | Place du Marché et Cromlec'h | Festival du Conte de Baden |
| Du 22 au 24 | Expo-vente loisirs créatifs | Salle annexe | Club des Sages |
| Dimanche 24 | Fête de la Mer | Pointe du Trec'h | Asso Fête de la Mer |
| Lundi 25 | Concert pour les jeunes îlois | Chapelle ND d'Espérance - 17h30 | Les Escales Musicales |
| Lundi 25 | Concert Trio Villena | Église - 20h15 | Les Escales Musicales |
| Du 25 au 31 | Exposition Sabine Juery, peintre | Salle annexe | Les Escures iviasicales |
| Août | Exposition Submersucity, pentitic | Suite difficac | |
| Lundi 1er | Concert Thalie N'Co | Chantier du Guip - 12h-22h | |
| Du 1 ^{er} au 4 | Exposition Sophie Mollier, peintre | Salle annexe | |
| Mardi 2 | Concert pour les jeunes îlois | Chapelle ND d'Espérance - 17h30 | Les Escales Musicales |
| Mardi 2 | Concert de violoncelle Scordatura | Église Saint Michel - 20h15 | Les Escales Musicales |
| Du 5 au 7 | Festival Théâtre en Herbe | Dans des jardins (voir affiches) | Les Escares ividificates |
| Dimanche 7 | Salon du vin et dîner-concert | San Francisco | |
| Lundi 8 | Concert lyrique | Église - 20h | |
| Du 8 au 14 | Exposition Xavier Duchemin, peintre | Salle annexe | |
| Du 12 au 19 | Exposition Jean-Pierre Arcile, peintre | Chapelle ND d'Espérance | |
| Du 13 au 15 | Festival de la Voile | Le port | ANIM |
| Dimanche 14 | Feu d'artifice + Bal | Le Lério et place du Marché | Comité des Fêtes |
| Du 15 au 21 | Exposition Jacquin, peintre | Salle annexe | connic des retes |
| Mercredi 17 | Concert pour les jeunes îlois | Chapelle ND d'Espérance - 17h30 | Les Escales Musicales |
| Mercredi 17 | Concert Quatuor Akilone | Église - 20h15 | Les Escales Musicales |
| Samedi 20 | Régate des Berny Cat | Port-Miquel | AS Berny Cat |
| Septembre | | . 5.1 | Jan., Jac |
| Les 17 et 18 | Journées du Patrimoine | | |
| Du 23 au 25 | Festival des Insulaires | Île d'Aix | |
| Samedi 24 | Izenah Xtrem | Sur toute l'île | |
| Octobre | | | |
| Samedi 22 | Bourse aux Plantes | Cour de l'ancienne école publique | |
| | | The state of the s | |
| Samedi 19 | Diaporama sur le Sinago | Salle annexe - 18h30 | Diorren |
| Samedi 26 | | | Korollerien Izenah |
| | , | | 31.12.13.1 |
| | Téléthon | Place du Marché | Comité des Fêtes |
| | Marché de Noël | Place du Marché | APEL |
| | | | |
| | Diaporama sur le Sinago Spectacle danses celtiques et repas Téléthon Marché de Noël Diaporama sur l'Australie | | Korollerien Izenah Comité des Fêtes |



